

EPISTRE

ENVOYEE A V D V C

de Lorraine, par Guillaume
Farel, Prescheur du
S. Euangile.



Pressa valentior.

A G E N E V E,

par Iehan Girard.

1 5 4 3.

EPISTRE

EXVOYEE A V D V C

de l'ordonne par Guillan-

notaire, & le commandant

S. Françoise.

A C E N E V E

Printemps 1671

+



3

A T R E S I L L V -
S T R E E T E X C E L -
L E N T P R I N C E . M O N ,
sieur le Duc de Lorraine.

LA G R A C E , paix, salut & misericorde de Dieu nostre bon Pere , par Iesus son seul Filz^l, nostre Seigneur , en la vertu du saint Esprit, vous soit donnée.

Trefillustre & excellent Prince, l'honneur & reuerence , & la grande affection que ie potre à la sainte Puissance ordonnée de Dieu , & au eminent & haut estat, auquel Dieu vous a appellé, m'incite à prendre hardiesse, & de ne tant craindre de m'adresser à vostre hautesse, pour la consideration de ma petitesse. mais plustost à penser & à tascher en toute maniere , qu'on peut seruir à si noble puissance , comme est la vostre, en l'honneur de Dieu & le bien d'icelle, comme vn chascun

A 2

est attenu de faire , autant que Dieu
luy a donné de grace , de m'yem-
ployer. attendu aussi que de toute an-
cienneté la noble maison de Lorraine
est louée de benigne facilité , & de
promptitude fort humaine, pour pren-
dre tout en bonne part , & ne reiecter
ce que de bon cueur est présenté , &
singulierement vostre personne tant
noble & benigne, de ce en a le renom
par tout. Parquoy esperant que mon
escrit, qui, comme Dieu scait, proce-
de d'un cueur, qui ne desire, apres l'hō-
neur de Dieu , rien tant, que la main-
tenance & bien des puissances & sei-
gneuries, sera entierement leu, & be-
nignement receu en bonne affection
& droit iugement , au Nom de Dieu
l'ay entrepris, il soit le bon plaisir du
Seigneur des seigneurs en dōner bon-
ne issue en son honneur & gloire.

Mon seigneur, ie ne doubte point,
que depuis que par la grace de Dieu,
ie suis peruenu aupres de vostre pays,
que parolles en sont venues iusques à
vostre seigneurie, & me doubte , que
tout

tout ainsi que par tout ou i'ay esté, lon
a semé de moy choses, que si elles e-
stoyent veritables, il vaudroit trop
mieux que ie ne fusse iamais nay, & ne
seroye aucunement digne de viure,
ny d'estre soustenu sur la terre, aussi
qu'à vostre excellence on n'ait dict
semblables, car quasi d'une mesme sor-
te mes aduersaires ont tasché par tout
de me rendre detestable à tous. mais
Dieu de sa grace, a monsté la verité.
Premierement, ont tasché de semer
de moy, pour esmouuoir tous sei-
gneurs, & toutes puissances contre
moy, que ie taschoye d'abolir toutes
puissances & seigneuries, toute iustice
& police, & que ie vouloye confun-
dre tous estas, en procurant que tout
fust commun, & qu'il n'y eust rien de
propre, & qu'on ne fust subiect à per-
sonne, ne tenu rendre ne droit ny o-
beissance, ne de payer cense, rente,
dismes, tributz, ne chose qui soit, qui
feroit faire de la terre vne brigande-
rie & vne confusion plus qu'inferna-
le, si la puissance du glaive estoit abo-

A. 3

lie. Et pour plus me faire detestable,
& que tout le monde me tint pour
tresexecrable, ilz ont fait courir le
bruyt, qu'il ne me suffisoit de tascher
à la ruyne de iustice & de la seigneu-
rie, mais que du tout ie m'employois
à destruyre du tout la sainte Eglise, à
tirer tous hors de la Foy de nostre Sei-
gneur, en preschant contre icelle, &
enseignant peruerse doctrine, contrai-
re à la Foy, condamnée de Dieu & de
l'Eglise: en parlant mal cōtre Dieu &
la vierge Marie, & les saintz Apo-
stres, & tous autres Saintz & saintes
de Paradis. contre les saintz Sacre-
mens & toutes les ordonnances de Je-
sus, qu'il a laissé à son Eglise, contre
tout ce qui sert à l'honneur & à la
gloire de Dieu, au bien & conserua-
tion de l'Eglise. ainsi gastāt & destrui-
fant tout. Et ont tellement parlé con-
tre moy, que plusieurs ayans la crain-
te de Dieu, & portans honneur à la
Foy de Iesus & à son Eglise, ouyans
telz propos, & croyans qu'ilz fussent
vrays, sont venuz tous enflābez con-
tre

tre moy, remplis d'ire & de hayne,
pour me tuer, & si Dieu ne leur eust
faict la grace de m'ouyr, ilz eussent ac-
comply leur poure propos. Et si hôme
en particulier pouoit executer ven-
geance contre vn autre, & le pouoit
hayr, ce qui n'est licite à personne qui
conque soit, comme de prendre le
glaiue, fors à la puissance, & ainsi que
elle l'ordonne: certainement ilz auo-
yent grande occasion d'estre ainsi es-
meuz. mais auoir ouy & entendu tout
le contraire, ilz ont congneu & con-
fessé leur faute & peché, en demandât
mercy à Dieu & à moy, du mauuais
propos qu'ilz auoyent eu cōtre moy,
& estans esmeuz contre ceux qui a-
uoyent ainsi parlé contre moy, & leur
voulant faire desplaisir, i'ay tasché à
les empescher, leur commandant au
Nom de nostre Seigneur, de les aymer
& prier pour eux, & de leur rendre le
bien pour le mal, en les admonestant
de leur salut. & suis certain, si seule-
ment ie me fusse teu, que souuentef-
fois telz semans telz propos, eussent

perdu la vie. mais Dieu scait, & ceux
que i'ay retiré & amerement reprins,
de l'affection qu'ilz auoyent de faire
desplaisir, & mesmes ceux qui sont au
treisfois couruz sur moy, combien me
suis employé pour empescher, qu'ilz
ne fussent frappez, & encore moins
tuez, car ie desire le salut des ames, &
non le meurtre des corps, ny aucun
dommage à personne.

Il ne soit ainsi, & iamais n'aduienne
tresexcellent prince, que le Seigneur
des seigneurs, & le Roy des roys me
delaisse & m'abandonne tant, que ie vi-
enne à celle poureté d'ainsi resister à
Dieu. & à ce que Dieu a laissé en tout
entendement, qui n'est du tout possédé
de l'ennemy, & du tout enragé, de
vouloir abolyr les puissances & l'or-
dre & police, qui est de Dieu, & tant
necessaire, que mesmes les espritz en-
ragez, qui ont parlé contre icelle, &
qui ont voulu destruyre le glaue, ont
esté contrainctz d'en dresser entre
eux. Certainement i'ay tasché des le
commencement qu'il a pleu à mon
Dieu

Dieu m'appeller à porter sa sainte parole, de priser hōnorer & magnifier, ce que Dieu veut estre honnoré & prisé, & cōtre tous ceux qui deroguent à la sainte puissance du glaive, me suis employé, premierement contre ceux qui ne permettoient le glaive auoir lieu, au lieu ou il estoit constitué, que sur vne partie, & que l'autre fust exēpte, monstrant que tous doyuent estre subiectz, & que faulcement on se ioue des Apostres, qui ont cōmādē d'obeir à la puissance du glaive, & y ont obey. Car il faut que la puissance ait lieu sur tous, & tout ainsi qu'elle doit defēdre & maintenir tous innocēs, & assister à tous, à qui on fait tort, aussi doit elle punir & chastier tous, qui font mal. Et empeschier la puissance du glaive est resister à l'ordonnance de Dieu, & acquerir grief iugement & condānation. Et ay monstré à ceux qui disoiēt estre trop chargez, & qui avec regret payoiēt cela que la seigneurie reçoit, que ainsi que la chose estoit cōstitué. qu'en bonne foy ilz deuoient payer.

si la seigneurie aiant pitie de ceux qui
sont aucunement trop chargez ne re
mettoit, qu'ilz deuoient tout payer
rentes, censés, dismes, & autres char
ges, & que les detenir, est larrecin. Et
plus contre ceux qui disent qu'entre
les chrestiens n'y doit point auoir de
magistrat ne seigneur, & s'il en y a,
qu'il n'est Chrestien, ny de l'Eglise de
Dieu, monstrant tout du cōtraire, com
mēt la puyssance qui a le nom de dieu,
& qui est de Dieu ordonnée, ne peut
mieux estre, qu'en la main d'unvray fi
dele, qui ayāt le glaue & executāt son
office, vrayemēt est de l'Eglise, & vn
des singuliers mēbres d'icelle, & estāt
fidele, nous doit estre plus en hōneur.
& de meilleur cueur on luy doit o
beir. Puy que la puyssance est ordō
née pour conseruer les bons, & faire
la vengeance des mauuais, pour iuger
en toute iustice & equité, sans esgard
des personnes, mais en la crainte de
Dieu, qui est iuge des iuges, & qui ne
regarde les personages. Qui peut
cela faire mieux, qu'un vray fidele

craignant Dieu, qui a iugemēt entier,
 & bon conseil pource faire? Parquoy
 il a commandé aux iuges & Roys qui
 deuoiēt estre sur son peuple, & de son
 peuple, qu'ilz eussent la Loy pour l'en
 suiure, & pour faire droit iugement,
 & ne faut penser que Iesus, qui a com
 mandé que l'Euangile fust presché à
 toute creature, qu'il ne vueille, que
 les seigneurs & iuges le regardent &
 tiennent: pour iuger & gouuerner le
 peuple en icelle sainte doctrine. Et ce
 que nostre Seigneur commande que
 les seigneurs infidelles soient obeys:
 vient de l'excellence de ceste, haulte
 puyssance, à qui DIEU a com
 muniqé son saint Nom, non point en
 vertu ny dignité de la personne, qui
 est constituée à ce, mais à cause de la
 grace du Seigneur qui à ce appelle la
 personne, car comme il a commandé
 qu'on obeisse à pere & mere, sans dire
 s'ilz sont fideles ou infideles, mais
 pourtant que Dieu leur a fait ceste
 grace de leur communiquer son nom
 de Pere, sans qu'ilz l'ayent deserny
 ny

ny merit , aussi pour l'amour de Dieu,
qui leur a fait vne telle grace, il leur
faut obeir. Or puy que les seigneurs
sont ordonnez pour peres   ceux
qu'ilz ont en charge, ilz doyuent e-
stre honnorez & ayez, & singuliere-
ment estre recommandez es prieres
des subiectz, & toute obissance leur
doit estre rendue, sans aucune hayne,
murmure, conspiration, ny chose qui
soit contre le bien, salut & honneur,
du Seigneur: & plus il est aym  Dieu,
plus le deuons aymer, comme quand
Dieu nous donne vn bon Pere, plus le
deuons aymer & honorer, & s'il est
autre, il faut prier   Dieu qui le chan-
ge, & ait pitie de luy, sans aucune a-
mertume ny hayne contre luy, car
s'il nous est defendu de hair noz enne-
mis, plus grandement nous est defen-
du de hair noz princes & seigneurs,
qui nous sont donnez de Dieu. Et tel-
le police & seigneurie que nostre Sei-
gneur a trouu  & ses Apostres, ilz
l'ont laiss e, & commande d'estre o-
beye. aussi telle que ie la trouue i'en-
seigne

seigne qu'elle soit honorée & obeye, soit qu'un seul ait la charge, ou deux, ou plusieurs, ainsi que ie les trouue, soient pleines & en toutte iurisdiction & souveraines, ou en partie limitées & subalternes, telles desire que soient cōservées bien & sainctemēt administrées, & q̄ l'ordre qu'y est ne soit peruertý, mais que tout soit en bon ordre fait & conduit, admonestant aussi les seigneurs de faire leur devoir en la crainte de Dieu, non point comme ayans à conduire des cheuaux & des bestes, mais le peuple de Dieu, hommes comme eux, & qui sont rachetez d'un mesme pris que les seigneurs. Et n'y a rien en quoy ie n'enseigne qu'on obeisse aux seigneurs, fors avec saint Pierre, & comme tous le confessent, il le faut, quand la puissance commande une chose, que Dieu defend, ou si elle defend ce que Dieu a commandé, que lors il faut plus obeir à Dieu qu'aux hommes, en toute autre chose, il faut obeir, priser & honorer les seigneurs que Dieu nous

donne quelz qu'ilz soient , car Dieu
est celuy qui les a constitues estant sei-
gneur de tout, qui donne & oste, chan-
ge, transfere & mue les royaumes , &
seigneuries & puyssances , selon son
bon plaisir, en grande sagesse, bonté &
puyssance, maintenant en faisant mise-
ricorde au peuple , enuoye des bons
seigneurs , maintenant pour punir le
peuple, ou pour l'esprouuer , en en-
uoye des autres , lesquels faut que
nous prenions de la main de Dieu en
honneur & reueréce, & leur seruions
en amiable obeissance, & que grande-
ment les recommandions à la grace
de Dieu, qui par ceste puyssance faict
icy de grandes choses. O que les sei-
gneurs doyuent grâdement louer, pri-
fer, seruir & honorer Dieu , qui les a
appelez en ce monde miserable, à vn
estat tant sainct & tant excellent, en
leur cōmunicât son sainct Nom, & biē
doyuent cheminer en la crainte de ce
bon Dieu , & estre loing de l'opinion
du meschant Herode , & de la crainte
qu'il a eu , que Iesus estant nay , ne le
chaf-

chassast de son Royuame. certainemēt
 Iesus venant & naissant par son Euan
 gile, ne chasse les Roys & Princes,
 mais les conserue & entretient. & ne
 trouuons point que onc aucun Roy,
 ny Puissance, ayt esté abbatue en suy
 uant & maintenant la verité de Dieu,
 & sa Parolle. mais bien du contraire,
 que Roys & Princes ont esté ruyné, &
 ont perdu Royaumes, Puissances &
 Seigneuries, pour auoir delaissé la Loy
 de Dieu, & pour leur idolatrie & de
 leur peuple, comme la saincte Escritu
 re monstre ouuertement. & non seule
 ment ce bon Dieu conserue la puis
 sance & seigneurie qu'il a donnée en
 ce monde, mais apres ceste vie, il don
 ne aux Seigneurs, qui soubz Iesus re
 gnent & gouuernent icy le peuple,
 qui leur est commis, pour vne puis
 sance terrienne, qu'ilz ont administrée
 en la Foy de I E S V S, vne puis
 sance eternelle, & vn Royaume sans
 fin. Et nostre bon Dieu m'a tellement
 assisté par sa grace, que là ou il est ser
 uy de moy, maintenant la puissance a

son lieu sur tous, & n'y a personne qui ne responde à la iustice, & qui ne soit chastiable, & soubz le glaive, qui a lieu en l'Eglise de Dieu, non seulement en la participation des saintz Sacremens, mais aussi pour la police, & ce qui sert à l'entretennement de l'Eglise, & si sont obeys les seigneurs, & ont & reçoivent pleinement ce qui vient à leur seignourie. Parquoy, m'imposer telle calumnie, est trop euidentement contreuenir à toute la sainte doctrine, qui a esté preschée par moy, & à tout l'effect qui s'en est ensuyuy, à parler contre toute experience.

Mais, si la calumnie de vouloir aneantir du tout les puissances, est grande & plus qu'importable, encore est trop plus grande celle qu'ilz m'imposent, c'est de destruyre la Foy, tout ce qui est de Dieu, & son honneur & seruice, le mespriser, & la vierge Marie, & tous les Saintz, & tout ce qui doit estre obserué & gardé en l'Eglise Chrestienne, Sacremens & toutes ordonnances de Dieu. Mais tresnoble
 Prin-

Prin-
 dis-
 iug-
 stre-
 veu-
 de l-
 scie-
 uer-
 eui-
 re,
 uie-
 tre-
 fan-
 este-
 fesi-
 &
 l'E-
 co-
 Fo-
 Di-
 tou-
 de-
 po-
 nel-
 tou-
 à f-

Prince, pour congnoistre & iuger s'ilz
disent vray ou non, ie n'en veux autre
iuge que vous : & non seulement vo-
stre Seigneurie, mais tous ceux qui ne
veulent resister à la manifeste verité
de Dieu, & si l'on pouoit veoir la con-
science, aussi le iugement de noz ad-
uersaires, tant est la chose claire &
euidente. Qui est celuy qui osera di-
re, qu'on destruisse, & qu'on contre-
uienne à la Foy, & qu'on enseigne cō-
tre icelle, en mettant en auant, propo-
sant & enseignant ce, parquoy elle a
esté plantée & conseruée? Or nous con-
fessons tous, que la Foy a esté plantée
& fondée par la pure predication de
l'Euangile; & par celle mesme a esté
conseruée & entretenue. Puis que la
Foy est par l'ouye de la Parolle de
Dieu, laquelle est proposée, afin que
tout homme se recongnoisse pecheur
deuant Dieu, & digne de mort, non
point seulement temporelle, mais eter-
nelle: & en detestant son peché il se re-
tourne au Dieu viuant, en recourant
à sa tresgrande misericorde, luy re-

B

querant pardon, grace & mercy, & ce
 au Nom de Iesus nostre bon Sauueur,
 en croyant fermement, que le bon
 Dieu & Pere, par son infinie bonté,
 ayant pitié de nous, cependant que
 nous estions mortz par peché & ses
 ennemis, par la tresgrande charité
 qu'il a eu au poure monde, il a donné
 son propre & seul Filz Iesus, voire le
 liurant à la mort pour nous: afin qu'en
 croyant en luy, qu'il est mort pour
 noz pechez, & resuscité pour nostre
 iustification, nous ayons la vie eternal
 le. Et recourans au Pere au Nom de
 Iesus, nous obtenions noz demandes:
 nous confians, non point en nostre iu
 stice, sainteté, bonté, ny merite, ny en
 chose que nous ayons faicte, ne que
 nous puissions faire: mais en la seule
 mort & passion de Iesus, en ce qu'il a
 faict pour nous, portant noz pechez,
 & satisfaisant pour iceux, par vn seul
 parfait & consommé sacrifice, que
 luy seul a offert pour nous. En receuât
 par la Foy ce beau don du Pere, Iesus
 son Filz, qu'il nous dōne, & qu'il nous
 auoit

auoi
 vni
 fias,
 tuel,
 yen
 tiati
 nost
 ranf
 mou
 plan
 duq
 par
 à I
 fan
 qui
 a f
 vie
 cro
 pro
 les
 vie
 da
 no
 cri
 ge
 tal

auoit promis & ordonné pour seul & vnique Sauueur, Redempteur, Messias, vray Roy eternal, & Prince spirituel, seul souuerain Sacrificateur, Moyenneur & Aduocat, qui est la propitiation pour noz pechez, pour estre nostre sagesse, iustice, sanctification & rançon, pour estre vestus de luy, & demeurer en luy, enracinez par Foy, & plantez & viuans en luy: pour l'amour duquel estant en nous, & nous en luy par le saint Esprit, qui nous conioinct à I E S V S, & nous viuifie, & nous sanctifie, nous communicant tout ce qui est de I E S V S, & tout ce qu'il a fait pour nous. Lequel Esprit & vie de I E S V S, nous receuons en croyant en luy: receuans toutes les promesses du Pere par Foy, comme il les nousauoit promises en Iesus. Dont vient, combien que la Loy nous condamne, & la consciëce de noz pechez nous accuse, & que mesmes tout crie contre nous, & que le seuer Iugement de Dieu soit appresté ineuitable sur tous les enfans d'Adam, con-

ceus & nays en peché, & qu'il n'y ait
 vn seul qui puisse subsister deuant le
 iuste iugement de Dieu: neantmoins
 par la Foy que nous auons en Iesus,
 croyans en luy, I E S V S est nostre
 & pour l'amour d'iceluy, le Pere nous
 prononce saintz, purs & netz, voire
 il nous tient & reçoit pour ses enfans
 & heritiers, pourtant que la Iustice de
 Iesus, son innocence (puis que nous
 sommes vestus de luy) couure nostre
 iniquité, noz coupes: tellement que
 plus ne sommes tenus comme enfans
 d'ire, ny dignes de mort: mais en Ie-
 sus & par Iesus sommes tenus & repu-
 tez iustes: & nostre bon Pere nous ab-
 soult de tous noz pechez combien
 grans qu'ilz soient, & en quel nombre
 qu'ilz soient, puy que nous les dete-
 stons, en recourant à Iesus, & nous
 fiant en luy. Et en tout cecy n'y a rien
 de nostre iustice, ny de noz biens, ny
 satisfaction, ny rançon, qui vienne de
 nous, ny d'autre qui soit au ciel, ny en
 la terre, il n'y a que la iustice de Iesus,
 son innocence, sa satisfaction, son sacri-
 fice,

fice,
 qua
 ning
 pour
 tout
 men
 mes
 satisf
 pech
 fait
 ame
 D I
 nelle
 du g
 tant
 ven
 & t
 ioug
 fait
 se de
 repo
 appo
 quel
 sont
 Iesu
 conf

fice, qui tout nous est donné du Pere,
quand nous croyons en Iesus. Et le be-
ning Pere, il prend ce que Iesus a fait
pour payement iuste & suffisant pour
toutes noz faultes, ainsi que vräy-
ement il est, ainsi comme si nous mes-
mes eussions fait & souffert, payé, &
satisfait pour la satisfaction de noz
pechez: ce que nostre bon Sauueur a
fait & enduré pour nous. Et ainsi noz
ames pressées du iugement grief de
DIE V espouantées de la mort eter-
nelle, qu'elles ont deseruie, chargées
du grand & trespesant faix de peché,
tant trauaillées recourant à Iesus, en
venant à luy par Foy sont soulagées:
& tous pecheurs se soubmettans au
ioug de Iesus, entrans en l'alliance, &
faitz du royaume & de la vraye Egli-
se de Iesus par la Foy en luy, trouuēt
repos en leurs ames: car leur paix &
appoinctement est fait par Iesus, au
quel ilz croient: leurs pechez leur
sont remis & pardonnez, le sang de
Iesus les laue & purge, & rend leurs
consciences nettes de toute ceuure

morte, pour seruir au Dieu viuant. Et
vne telle Foy droicte & entiere en Je-
sus, n'est vne chose vaine, ny vne opi-
nion humaine, sans vertu & efficace:
mais est vne chose viue, diuine, ver-
tueuse & puissante, qui besongne par
Charité, faisant & produisant bōnes &
sainctes œuures ordonnées & comman-
dées de Dieu, ainsi qu'il nous les a reue-
lées par ses sainctes escritures, sans en-
suyure les refueries, ny traditions hu-
maines, ny aucunes manieres de seruir
Dieu, inuētées par les hōmes: mais pu-
remēt ainsi que Dieu commande, ado-
rāt Dieu en Esprit & verité, le priant
& inuoquant comme il l'a cōmandé,
sans faire inclination à chose faicte de
main d'homme. Et pour l'honneur de
Dieu celuy qui a vraye Foy, ayme
son prochain, & procure son bien &
son salut en luy aydant & assistant, en
tout ce qu'il peut, tant que Dieu luy a
donné de bien & grace, soit pour l'a-
me & pour le salut, ou pour le bien du
corps, selon que Dieu l'a commandé.
Et ainsi croyant & entendant qu'il est
sainct

sainct par grace, par la Foy, non pas par chose qui soit de luy, mais que c'est le don de Dieu, afin que personne ne se glorifie, estant créé de Dieu nouvelle creature, pour cheminer en bones œuures, lesquelles Dieu, a préparées, afin qu'on chemine en icelles, il s'employe à toutes bones œuures commandées de Dieu: & prie selon le commandement de Dieu, il fait misericorde & donne aux pources comme Dieu l'a ordonné, & ieune & macere son corps, ainsi que Dieu le requiert & veut, par tout taschant de soy gouverner par le pur commandement de Dieu, qui est tout bon, tout parfait, puissant & sage, sur lequel il ne faut presumer ny entreprendre, pour faire autrement qu'il a ordonné: & ne faut ne changer, ne muer, augmenter ny diminuer ses saintes ordonances: mais simplement & purement nous faut & conuient renger & gouverner par icelles. Qui osera dire que ceste doctrine ne soit la pure doctrine de la Foy viue, contenuë en la sainte escriture,

& commandée de Dieu, ayant en foy la recôgnissance du peché, & le changement de vie, en la fiance de la remission des pechez au Nom de I E S V S, pour cheminer en vraye charité, comme les sainctz Apostres l'ont preschée par parolle, & laissée par leurs sainctz escriptz. Certainement personne ne le peut faire, sans condamner Iesus, & sans reiecter l'Esprit de Dieu, qui parle par ses seruiteurs, comme il a parlé par les sainctz Apostres. Certainement qui voudra dire que i'aye autrement presché de la Foy, & autrement enseigné, il me fait grand tort : & en condamnant ma predication prinse des saintes predications de Iesus & de ses sainctz Apostres, avec l'iniure qu'on fait à Iesus & aux Apostres, on fait gros oultrage à tous ceux qui auourd'huy preschent puremēt l'Euangile sur la terre, & à toutes les Eglises, qui en doctrine & es Sacremens ont prins & faict reformation selon la pure parolle de Dieu, en approchant à la primitiue Eglise. Car en toutes icelles la do-

doctrin
Et si ie
tre ice
les sien
d'huy
le. Pa
ment t
demer
d'auoi
ce ne
saincte
presch
sans au
peuer
Dieu,
autren
cte Efc
ment f
de leur
& mis
stans p
grace
puissan
che au
nous a
est mo

doctrine de la Foy y est ainsi preschée. Et si ie destruy la Foy, & ie parle contre icelle ainsi enseignant, & Iesus & les siens & ceux qui l'ensuiuēt auourd'huy, ont parlé & enseigné cōtre icelle. Parquoy ceux qui proposent & sement telles choses contre moy, grandement faillent: & ie prie au Seigneur d'auoir pitié de ceux qui par ignorance ne scauans & ne congnoissans la sainte doctrine, laquelle ie porte & presche, la condamnent & en iugent sans auoir ouy ny entendu. En quoy peuuent-ilz dire que i'ay mal parlé de Dieu, puis que n'ay tasché d'en parler autrement, qu'il est contenu en la sainte Escriture: en proposant son iugement sur les pecheurs, qui ne sortent de leurs pechez: preschant sa bonté & misericorde enuers ceux, qui detestans peché, par Foy recourent à sa grace & misericorde: magnifiant sa puissance, sagesse, afin qu'on ne cherche autre Dieu que luy. Et puis qu'il nous a appelez à Iesus son Filz, qui est mort pour nous vnir tous en vn

B 5

corps, à quoy tasche toute la Parolle de nostre Dieu, & les saintz Sacramens à ce nous incitent. L'admoneste, que tous estans vn corps puremēt seruent à Dieu en vne mesme Foy, reigle, ordonnance, en vn Euāgile soubz vn Dieu, vn Seigneur & Redempteur, vn Baptesme: sentans & disans tous vne mesme chose, sans aucunes sectes, parties, diuisions & dissensions: & que personne ne se die estre de Paul, ny d'Apollo, ny de Pierre, quelque grand Apostre que soit ou Paul ou Pierre, & encore moins d'aucun autre moindre, que telz si grans & si saintz personnages: qu'on ne prenne leurs reigles ny status, quelque apparence de sainteté qu'ilz ayent: mais que tous foyent simplement & purement à nostre Seigneur Iesus, & à luy seul s'arrestent, & ne reçoient autre reigle que la sienne: car elle est suffisante, parfaicte & conformée. Et faut entendre, que trop plus sera griefuement puny, qui osera entreprendre sur ce que le Filz a dict, en faisant autrement qu'il n'a com-

commandé, voulant adiouster ou diminuer, en suyuant son beau semblât & sa bonne intention, que tous ceux qui ont osé entreprendre sur la Loy donnée par le seruiteur Moyse, qui contenoit, qu'on n'ensuyuit ce qui sembloit bon: mais qu'on se tint à ce qu'il auoit commandé, sans decliner ny à la dextre, ny à la fenestre, sans y adiouster ny diminuer. Parquoy tous soubz le Chef Iesus, suyuaus ce tres-bon Pasteur, oyans sa voix, & non d'autre, ne receuans autre doctrine, que la pure doctrine de Iesus, attendent la vie eternelle: & s'employent tous comme membres d'un mesme corps, au bien & edification de tous, ainsi que Dieu les a appelez au corps de Iesus, & en son Eglise, sans confusion ny discorde, n'empeschâs les vns les autres: mais aucontraire aydans les vns aux autres, pour plus pleinement faire leur office ordonné de Dieu. Que les Pasteurs en toute diligence preschent la Parolle de Dieu, donnâs la vraye viande du saint Euangile, &

olle
tre-
ste,
ser-
rei-
ubz
eur,
ous
tes,
que
ny
and
, &
re,
na
ny
te-
ent
ei-
nt,
fi
&
que
qui
ilz
n'a
m-

à ce de tout leur pouoir s'employent:
ne cessans iamais d'instruyre & ensei-
gner ceux qu'ilz ont en charge, les cō-
firment en la Foy, corrigeans les vi-
ces, en les reprenant par affection pa-
ternelle, consolant ceux qui sont en
amertume d'esprit: & distribuant &
administrant purement & saintement
les saintz Sacremens de nostre Sei-
gneur, faisant pleinement l'office de
vray Pasteur, en proposant purement
Iesus & la seule voix & doctrine d'ice-
luy: afin que tous seruent à ce bon
Sauueur, croyans en luy, & faisant ce
qu'il commande. Et aussi que la Puif-
sance du glaive s'employe sur tous
ceux qui luy sont commis, & qui sont
en sa charge, maintenant les bons en
tout bien, en tout droit & raison cha-
scun particulièrement, & tous en ge-
neral, que tort ne leur soit faict ny aux
choses de l'ame, ny du corps, ny des
biens, ny autrement: & punissant les
mauuais, entant qu'elle a iuridique eul-
dèce & suffisante approbation qu'ilz
ont failly ou contre Dieu, ou contre
le

le prochain, ainsi que le cas le requiert selon la sainte ordonnance de DIEU, pour aduancer l'honneur de Dieu, & pour entretenir le bien, de chasser le mal, & pour la cōseruation du bien & paix publique. Et ainsi, vn chascun en son endroit, ayant la Foy en Iesus, ayment Dieu sur tout & l'adorant & seruant puremēt, s'employe en vraye & chrestienne charité envers son frere, selon que Dieu luy a donné de grace, de luy ayder selon Dieu. Et pour inciter tous à cheminer de grand courage en la Foy de Dieu, & à suyure ses saintz Commandemens, & pour les retirer de mal, combien que i'aye proposé les vengeancez faictes sur les iniques, comme l'Escripture les contient: toutefois plus ie m'arreste à magnifier les dons & graces que Dieu a faictes aux siens, & parle des saintz seruiteurs de Dieu, sans oublier celle tresheureuse vierge Marie mere de Iesus, vray Dieu & vray homme, en proposant sa simplessse & prudence virginalle, quand l'Ange l'a

ent:
seï-
s cō
vi-
pa-
t en
t &
nent
Sei-
e de
nent
d'ice
bon
nt ce
Puis-
tous
font
s en
cha-
ge-
aux
des
t les
e eul
r ilz
ntre
le

saluée comment elle pèse à ce qui luy
est dict, & interroque cōment si gran-
des choses doyuent estre faictes en el-
le: se commettant du tout au bon vou-
loir de Dieu. Et auoir conceuyn tel &
si grand, de grande charité embrasée,
va visiter la bonnevieille Elizabet, &
la salue, & de tout ce qui luy est dict,
en loué & magnifie Dieu, en se recon-
gnoissant estre chambriere petite, à
qui Dieu a regardé: & tout ce qui est
dict de Iesus, soit par les Bergiers, ou
par Symeon & autres, elle le garde &
le rumine en son cueur: & singuliere-
ment cela qui est dict de la bouche de
son Filz, lequel elle recongnoit com-
me son Dieu, & veut, & incite à faire
tout ce qu'il commande: car elle scait
bien qu'il est celuy à qui appartient
de commander, & à qui tous doyuent
obeir. Car le bié & le salut de tous viét
de Iesus, & gist en Iesus: & l'honneur
de la Vierge, est d'auoir non seulemēt
porté vn tel Filz: mais d'auoir creu en
luy. Et semblablement des sainctz A-
postres, qui cependāt que Iesus estoit
icy

icy en corps passible, ilz estoient encore fort rudes & bien debiles en Foy: comme bien l'ont monsté, quâd la passion de Iesus estoit prochaine, & qu'il fut prins, l'abandonnant tous: & apres qu'il est ressusçité, ne pouuans croire la resurreçtion de Iesus. Neantmoins apres le depart de Iesus, & qu'il est ouuertement monté au ciel, auoir receu le saint Esprit, par la vertu d'iceluy, en grande vertu & constance ont presché Iesus, comme il estoit ressusçité des mortz, preschans le salut, qui est en iceluy, & ce en la Cité meurtriere de Ierusalem sans aucune crainte ny de Pilate, qui auoit condamné Iesus, ny de Anne & Caiphe, & tous autres Sacrificateurs, ny du peuple, qui auoyt demâdé que Iesus fust mis à mort. Ceste grace de Dieu es saintz Apostres, & es autres, & comment ilz ne l'ont receuë vaine-ment, mais par icelle se sont employez en l'honneur de Dieu, & au bien & salut de tous, ie la propose au peuple, afin de prêdre cuer, & se fier

luy
an-
n el
vou
el &
sée,
t, &
dict,
con-
e, à
i est
, ou
e &
ere-
e de
com
aire
scit
ient
uent
viêt
neur
mêt
u en
z A-
stoit
icy

en Dieu, tellement que considerans
l'yssuë des sainctz personnages, à qui
Dieu a fait tant de graces, tous en suy-
uent leur Foy, comme Dieu nous les
a donnez à ce: comme saint Paul en-
seigne des autres, & monstre de foy
comment Dieu l'a mis pour vn exem-
ple aux pecheurs, afin qu'ilz se re-
tournent à Dieu par Foy. Et en en-
suyuant la Foy des vrayz seruiteurs
de Dieu, qu'on tienne la sainte doctri-
ne, que ceux qui ont parlé par le saint
Esprit nous ont laissée par escript, cō-
me les Prophetes & les Apostres. Sur
quoy assez appert, que faulsement on
m'impose, que ie parle mal de la tres-
sainte vierge Marie, & des sainctz &
saintes: veu que de tous i'en parle
comme la sainte escripture en a par-
lé, & cōme Iesus nous mōstre d'en par-
ler, & les sainctz Apostres. Aussi regar-
dant bien que ie ne propose aux bre-
bis rachetées du sang de Iesus autre
que la pure verité du Sauueur, puis
qu'il faut, que celuy qui parle, qu'il par-
le la parolle de Dieu, voire puremēt
sans

fans y rien mesler. Et quant est du
gouuernement & ordre de l'Eglise, &
du regime qui doit estre en elle, & de
la sainte administration des Sacre-
més, qu'ilz disent, que ie tasche à tout
destruyre & gaster, tout est faulse-
ment controuué. Car tous confessent,
que iamais l'Eglise ne fust mieux con-
duite ny mieux gouuernée, & les Sa-
cremés ne feurent onc plus purement
administrez que par les sainctz Apo-
stres, & qu'en leur temps. Car lors la
Foy estoit viue, pleine & grande, & la
charité moult ardente. Dieu scait &
congnoit mon desir, qui est que l'Egli-
se en son gouuernement, approche au
plus pres à la primitiue Eglise en pu-
reté de doctrine, en simplicité de vie,
& en la sainte administration des Sa-
cremens. La sainte Eglise est l'Espou-
se de Iesus, son corps, sa maison & son
Royaume, qu'il a icy. Qui souffrira,
qu'une telle Espouse tant noble, par
la noblesse de son Espoux, qui, riche,
puissant, magnifique & triomphant sa-
ge & parfait, ayant en foy tout, a en-

richy son Espouse, & puissamment
luy a pourueu de tout, pour trium-
pher la remplissant de sagesse, & de
tout, pour la rendre parfaicte sans au-
cune macule ne souillure, voise vne
telle Espouse coquiner & mendier de
cà & de là, des coquilles de la sagesse
& inuention humaine, pour estre bien
gouuernée & entretenue, parée & ac-
coustrée: Certainement les sainctz A-
postres n'ont ainsi tasché à gaster l'E-
glise, & à la mener apprendre autre fa-
con & maniere de gouuernement &
de faire, fors qu'ainsi que Dieu luy a
ordonné: & n'ont autrement admini-
stré les sainctz Sacremens, que ilz ont
esté instituez & ordonnez de Iesus,
en leur pureté & simplicité. Si donc ie
trauaille d'ensuyure les droictz serui-
teurs de Dieu, qui ont edifié purement
l'Eglise, sur le vray fondement qui est
Iesus, & l'ont sainctement en iceluy
fondement entretenue, gouuernée &
conduicte: que puis-ie mieux faire au
bien, profit & honneur de l'Eglise, que
dez le commencement restaurant ce
qui

qui a esté ruyné, les enfuyue du plus
pres que Dieu nous donne de grace?
& faire qu'en la saincte & pure admi-
nistration des sainctz Sacremens, trai-
ctez & administrez en la crainte de
Dieu & en grosse reuerence, y ayt do-
ctrine, exhortation, priere & consola-
tion: afin qu'on entende à quoy telles
sainctes & grandement excellentes or-
donnances de I E S V S sont ordon-
nées, & comment il les faut receuoir,
comment il y faut venir, & comment
il se faut conduyre les auoir receuz,
quelle grace & quel bien Dieu nous
donne, ouurant par son saint Esprit
en noz cueurs? A quoy auôs trauaillé,
& par la grace de Dieu, en plus grosse
edification, fructz, cōsolation & bien
de tous, les Sacremens sont admini-
strez & receuz. Car on ne propose seu-
lement les choses visibles aux yeux
corporelz, & la voix non entendue
aux oreilles: mais on declaire pour la
nourriture du cuer & de l'ame, la
chose spirituelle, comment Iesus laue
noz consciences par son sang, qu'il a

espandu, que de luy & de son saint E-
sprit prenans nouuelle vie, & yne nou-
uelle natiuité, & sommes enseuelis a-
uec luy, mourans à peché, pour viure
à iustice: & despouillans le vieil hom-
me de peché, sommes vestus de Iesus,
qui est le nouveau, par lequel nous
sommes faitz nouuelles creatures,
pour cheminer en nouuelleté d'esprit:
ce qui nous est grandement necessai-
re. Et cecy nous est représenté es cho-
ses visibles, au saint Baptisme: & par
la grace de Dieu fait & donné inuisi-
blement, quand sommes receuz en
l'Alliance de Dieu, pour estre des siés,
qui a esté faicte & confirmée par le
sang de Iesus. Et combien que nous
soyons regenez par le saint Baptes-
me, si auõs-nous à batailler contre pe-
ché: lequel combien qu'il ne nous soit
point imputé, à cause de la Foy de Ie-
sus, & par la grace que nous auons re-
ceüe de luy & par luy: toutesfoiſ si nous
trauaille-il fort, tellement, que nous
ne faisons ce que nous voulons: mais,
cõme testifie le saint Apostre de soy-
mes-

mesmes, nonobstant qu'il prenne plaisir à la Loy de Dieu, & qu'il veuille le bien: toutefois il ne fait point le bien qu'il veut, mais le mal qu'il ne veut point: & n'y a personne qui grandement ne le sente en soy. Et peché est cause de grosse diuision & de sectes de perdition. Parquoy à tous qui bataillent cōtre peché, afin qu'ilz ne defaillent, & que toutes les playes & maux qu'ilz ont receuz par peché, soyent guariz, & qu'ilz soyent fortifiez pour perseuerer iusques à la fin: la viande tresuertueuse & tressalutaire leur est ordōnée, & le breuage de vie, la precieuse chair, le sang tresprecieux de Iesus, pour en estre nourris & entretenus en la vie eternelle: & pour estre tous vnis plus grandement ensemble, ayans tous vn Chef Iesus. Parquoy, tous recongnoissans auoir grandement besoing de telle viande, en grosse amitié les vns avec les autres, & en particulier recōciliez & en general, viennent à la sainte table de nostre Seigneur, mangeans tous d'un

mesme pain, & beuuans tous sans nulle difference d'un mesme calice: asseurez tous par la Foy qu'ilz doyuent auoir à la Parolle de nostre Seigneur, qu'ainsi que la main & la bouche prêt & touche le pain & le calice visible, corporellement & visiblemēt: ainsi les ames par Foy vrayement recoiuent & sont nourries du corps & du sang de Iesus, qui se donne soy mesme aux ames fideles. Mais pour monstrier ces calumnies tāt impudentes, Tresnoble Prince, il ne faut que ie m'arreste tāt: veu que la forme de l'administration du Baptisme & de la Cene de nostre Seigneur, & comment l'on receoit le Mariage, & l'on instruit les enfans en la doctrine de la Foy, & de la visitatiō des malades, & consolation des ames pressées de peché: & cōment on procéde aux Eglises, qui desirēt ensuyure la pureté de l'Euangile & de la primitiue Eglise, est quasi aux mains de tous. Et est de merueilles, si ceux qui parlent ainsi ne l'ont veü & leuë. Et s'ilz l'ont veü & leuë, c'est vne grosse impudē-

ce

ce & malignité, de parler ainsi contre la verité tant manifeste, & tant ouuertement congneüe. Mais il faut que telz soyent aduersaires de verité, qui ayment trop plus les tenebres que la lumiere, Barabbas le meurtrier & seditieux, que Iesus le Sauueur viuifiant les mortz, qui est mort pour nous conioindre en paix & bonne vnion, à laquelle par sa grace il nous attire tous.

Trefexcellent Prince, celuy qui dira de telz poures calumniateurs, ce qu'ilz taschèt de m'imposer: certainement il n'aura grande peyne à le prouuer estrevray. D'eux ce qu'ilz disent de moy, ilz ne se pourront tant purger, que clairement & ouuertement ne soyent telz conuaincus & tenus. Et quāt est de la puissance du glayue, ilz ne peuuent nyer, qu'ilz ne l'ayēt mise soubz leurs piedz. Car enuers ceux qui se disent de l'Eglise, cōme si l'Eglise ne feust toute la compaignie des vrayz chrestiens, mais seulement ceux qui ont la marque, prestres, & moynes, le glayue n'a queueoir, & n'y a rien à

commander, mais seulement à obeir: car ilz sont tous exemptz de la iustice & puyssance du glayue: tellement qu'ilz ne peuuent ne pour debte, ne pour iniure, ny pour crime, estre tirez à iustice, ne contreindtz par icelle, ny punis & chastiez, si premierement ne sont degradez, & remis au bras seculier, afin qu'il soit le bourreau de l'estat Ecclesiastique. Car la puyssance n'a seruy au Pape, fors que de bourreau. Les fulminatiōs ont esté fort grandes, non seulement contre la iustice mettant la main sur vn clerc, & vn qui fust tenu de l'Eglise: mais qui entrepré droit, en sorte qui fust, prendre ayde & subside pour quelque necessité publique qui suruint, & qui à ce cōtreindroit ceux qui sont dictz de l'Eglise, il feroit grandement excommunié: mais aussi il est deffendu à ceux qui sont soubz le Pape de le payer. En quoy il se declare merueilleux vicaire de Iesus: qui au lieu de defendre à saint Pierre de payer le tribut, il luy commande d'aller à la mer, & de prendre
la

la piece d'argent qu'il trouueroit là,
 & la donner pour luy & pour Iesus.
 Parauanture ilz voudront dire, que Ie-
 sus ny sainct Pierre n'estoient de l'E-
 glise: mais cōe ilz scauēt bien alleguer
 les sacrificateurs d'Egypte, qui estoiet
 nourris durant la famine, & ne vendi-
 rent leurs terres au Roy, comme le de-
 meurant du peuple, ilz veulent dire,
 qu'ilz doyēt estre exemptz de tout.
 Mais c'est merueilles, si ceux d'Egy-
 pte peuuent plus seruir au Pape, que
 ceux de la Loy: qui interrogans Ie-
 sus s'ilz deuoient payer la cense à Ce-
 sar, n'ont defence de ce faire: mais cō-
 mandement de rendre à Cesar ce qui
 est à Cesar, & à Dieu, ce qui est à
 Dieu. En quoy faisant au contraire
 ceux de l'estat Papal fraudent la puis-
 sance de ses droitz, & iniquement re-
 tiennent ce qui luy appartient. Car
 puis qu'ilz sont maintenus aussi bien
 de la puissance comme les autres, ne
 contribueront-ils pas pour la mainte-
 nance des puissances, ainsi que les au-
 tres? Et contre l'ouuert commande-

ment de Dieu, ilz se disent exemptz,
& font iniure au glaive: ne luy laissant
faire pleinement son office, comme se-
lon Dieu il doit faire. Que ne defen-
dent ilz aussi le glaive, qu'il ne les
maintienne, & de rien faire à ceux qui
leur veulent faire mal? Car, s'ilz sont
exemptz du chastiment & de la ven-
geance du glaive, quand ilz font mal,
& ne sont punissables: il y a bien plus
d'apparence, qu'ilz doyuent estre pri-
uez de la maintenance du glaive: afin
que tant spirituelz ne soyent mainte-
nus du bras charnel. Mais s'ilz tiennēt
la puissance de Dieu, qui leur doit ser-
uir à les maintenir: pourquoy ne leur
seruira elle à les punir, comme ilz le
gaignent en mal-faisant? Mais il n'est
assez d'ainsi auoir derogué à la puis-
sance, quant à leur estat, la priuant de
son office: encore ont-ilz presumé de
entreprendre sur elle, quant aux vrais
subiectz, & qui de bon vouloir, selon
l'affection que Dieu donne aux sub-
iectz enuers le Seigneur, desirent ser-
uir & obeyr à leurs seigneurs: & qui
par

par droit & par fermēt de fidelité sont
obligez de seruir & d'estre bons, loy-
aux & fideles, s'il plaist ainsi au Pape.
Et s'il trouue quelque couuerture,
disant qu'il a puissance sur tous, pour
transférer Royaumes & Seigneuries:
il quitte & remet le serment aux sub-
iectz, pour n'obeyr plus, & n'estre plus
obligez à leur seigneur: faisant des
bons & loyaux subiectz, des rebelles,
desloyaux & pariures. Et ce tout eu-
demment contre le saint commande-
ment de Dieu, qui commande, quel
que soit le seigneur, & la puissance,
que obeissance luy soit rendue. Et
non seulement le Pape ose ainsi par-
ler & faire, comme il a fait: mais ie
l'ay ouy d'un Iacobin nommé de Ro-
ma: auquel quand propos estoit tenu
de l'Euangile, & ce, quand premiere-
ment le nouueau Testament fut impri-
mé en francoys, ou monsieur Fabry
auoit besongné, & estoit dict, que l'E-
uangile auroit lieu au Royaume de
France, & qu'on ne prescheroit plus
les songes des hommes: de Rema re-

spondit: Moy & autres comme moy, leuerons vne cruciade de gens, & ferons chasser le Roy de son Royaume par ses subiectz propres, s'il permet que l'Euangile soit presché. Mais ce Moyne ne s'en alla sans responce, telle que doit dōner vn qui craint Dieu, & qui est bon & loyal, & qui ayme son Prince. Si vn Moyne presumoit de ainsi parler, non en la vertu de la Parolle de Dieu, qui est du tout aucontraire, mais en la fiance de la couronne Papale, qui scait bien besongner en telz affaires: il est facile à coniecturer, quelle pēsée il auoit en son cueur, & que peuuent penser & dire, & mesmes faire, ceux qui en l'estat du Pape ont puissance de Roys, ayans gens de guerre & la main forte: veu qu'un porteur de besace osoit ainsi parler contre vn Roy icy tāt puissant, tant craint & obey. Le bon plaisir de Dieu soit de donner à congnoistre à tous, combien ce pource estat du Pape, ainsi qu'il a regné, a porté de dommage, ruyne & perdition aux ames aux corps, aux biens,

biens & à l'honneur & à tout ce que Dieu a donné aux hommes: & singulièrement à ceux du saint estat du glayue. Car s'ilz ont tasché de ruyner tous autres estatz de la pureté de la Foy, & du vray seruice de Dieu: singulièrement ilz se sont employez enuers cestuy excellent estat, sur tout taschans qu'il n'entendit la iustification de la Foy, & la vertu d'icelle: mais qu'il eut toute sa fiâce aux œuures, aux satisfactions, & autres choses, mesmes controuuées par les ministres du Pape: qui ont tasché à induire les seigneurs à toute idolatrie, pour la dresser, augmenter & conseruer, & pour persecuter & destruyre ceux qui auoient pure Foy, & qui purement en parloient: & qui adorant D I E U en esprit & verité, en magnifians les saintes ordonnances & commandemens de Dieu, condamnoient les inuentions & songes des hommes, qui estoient au lieu de ce que Dieu a ordonné. Le bon Dieu face, que le sang innocent, qui a esté espendu, qui demãde & crie ven-

geance deuant Dieu, ne tombe sur la
teste des seigneurs, qui par la sedu-
ction de ceux qui ne demâdent, & qui
ne criët, que Tolle, tolle, crucifige, cru-
cifige, l'ont espendu: & que eux &
leurs maisons n'en sentët la vengean-
ce: & que les pources ames, qui ont esté
empeschées de leur salut, pour l'empê-
chement fait à la verité de Dieu, ne
soient en rigueur demandées de la
main des seigneurs. Mais ainsi qu'ilz
ont failly par ignorâce, en pësant bié
faire, le tresmisericordieux Dieu en
ayt pitie: leur dōnant pleine congnois-
sance & grace de recourir plainemēt
à celuy, qui seul peut sauuer: & de che-
miner en vraye & viue Foy, pour fai-
re deuëmēt leur office, procurās l'hon-
neur de Dieu puremēt: & que la verité
ayt pleinement lieu en leurs seigneu-
ries: tellement qu'en droicte Foy ser-
uans à Dieu, ilz soyent conseruez &
gardez, & leur saincte lignée. Car
certainemēt ce noble estat a esté, plus
qu'on ne sçauroit dire, blessé & em-
poysonné par mauuaise doctrine don-
née

née des Papaux. Quant est de la ruy-
ne des corps, tout en crie. Qui a semé
les guerres? les ambassades du Pape en-
rendent tesmoignage, quelque fard
qu'il y ayt, de dire, qu'il a tasché à pro-
curer la paix. On scait bien, que telz
pescheurs ne demâdēt que eaue trou-
ble, pour prendre quelque gros poys-
son. Je croy que les seigneurs en sont
assez aduertys, & singulieremēt ceux
d'Allemaigne, combien de foys ilz
ont esté incitez à la guerre. Et, qui biē
y regardera, on ne trouuera guerre,
qu'il n'y ayt des principaux auteurs
de l'estat Romain. Mais combiē qu'on
ne voit autre que effusion de sang par
cestuy estat: toutefois les biens qu'ilz
ont tyrez des seigneuries plus euidem-
ment demonstrent leurs rapines, & pil-
lerie. Car ilz ne se sont point conten-
tez de petite chose, d'un don d'or, d'ar-
gent, de pain & vin: mais a fallu tirer
grosses rentes, censés, seigneuries, non
seulemēt petites & basses, mais moyē-
nes, & souueraines, pour estre dessus
tous, en toutes manieres. Qu'on regar-

de comment ilz ont demené les Em-
pereurs & autres. Et à la fin, si Dieu
n'y eust pourueu, les derniers venus
de la besace, n'eussent-ilz point par
leur nombre oyfis, & tirât tout à foy,
mis le pource monde du tout à la be-
sace, comme il est aduenü à plusieurs
enfans des seigneurs? S'il est mention
du deshonneur qu'ilz font aux maisons
qu'ilz hâtent, ie n'en puy dire, que ce
que le prouerbe ancien en contient,
de celuy qui veut tenir nette sa mai-
son. Ceux qui scauent leurs practi-
ques & manieres de faire, en peuuent
parler plus à plein que moy. Pleust à
Dieu qu'ilz se feussent tellement con-
duictz, & qu'ilz se conduysent telle-
ment, qu'on en puyssé parler en veri-
té honorablement en tout bien, &
honneur, ainsi que desirent tous ceux
qui craignent Dieu, & qui ayment
leur prochain. Si ainsi, que la chose
parle, i'ay prisé & honoré la sainte
puissance du glayue: & trauaillé qu'el-
le ayt son office sur tous, & que tous
luy obeyssent, & qu'elle ayt lieu en l'E-
glise,

glise, comme membre d'icelle: voyre des principaux, & qu'elle n'y soit pas comme le Pape luy donne lieu au concile, seulement pour veoir & ouyr, sans aucune voix ny iugement: & que ce qui vient à la seigneurie soit payé, & qu'au cōtraire mes aduersaires ont fait, comme la chose est trefeuidète. Encore plus pleinement puis-ie mon-
 strer quant à la Foy & le seruice de Dieu, & son honneur, & de la vierge Marie & des saintz, le bien & edifica-
 tion de l'Eglise, la sainte administra-
 tion des Sacremēs, & tout ce qui doit estre purement tenu & gardé, qu'ilz ont tout peruertey, gasté & destruit: en sorte, qu'en gros regretz & sou-
 spirs, ie gemis, qu'il est en eux, & que tant veritablement l'on peut dire d'iceux, ce qu'ilz m'imposent si faulsemēt. Premieremēt, quāt est de la iustifi-
 catiō du pecheur, & cōment il est tenu & receu pour iuste de Dieu & de-
 uant D I E U: tant s'en faut qu'ilz en ayēt parlé comme la Parolle de Dieu contiēt, que mesmes ilz l'ont cōdam-

D



née & reprouuée : mais n'ayans con-
gnoissance de la Loy, ne pourquoy el-
le a esté donnée, ne scauans le droit
vsage d'icelle, ilz confondent & la
Loy & la Foy, & la doctrine de la Foy
auec la doctrine des bonnes œuures:
& comme ilz ont confondu les bon-
nes œuures, qui sont commandées de
Dieu, auec celles que Dieu a deffen-
dus : lesquelles, tant ont esté hors de
iugement, ilz ont preferées aux bon-
nes œuures, & leur ont plus attribué.
Aussi ont-ilz fait en la doctrine de la
Foy, attribuans nostre salut, non sim-
plement à la grace & misericorde de
Dieu, laquelle nous receuons en Iesus,
en croyant à luy : mais à noz œuures,
voire inuentées de l'homme : & non
seulement à celles qui sont comman-
dées de Dieu, preferans noz œuures à
la Foy : tellement que leur doctrine
est, fay cela, & l'auoir fait, croy, mais
piteusement, que tes pechez te sont
pardonnez. Et iamais ne viennent à
ce, que si tu croys en Iesus, tu as salut,
ta foy t'a sauué: ta foy te sera pour iu-
stice,

stice, si tu croys que Iesus est mort pour tes pechez, & resuscité pour ta iustificatiō. Car leur doctrine est pour abbatre la vertu de la Foy, & aneantir le merite de la mort & passion de Iesus, & extenuer la grace & misericorde de Dieu. Si ces poures gens, à qui Dieu face mercy & grace, sōt de ceux de qui parle l'Apostre, qui es derniers iours delaissērōt la Foy, s'arrestās aux espritz d'erreur, & aux doctrines des diables, & de ceux qui par hypocrisie parlēt mēsonge, ayans leur cōscience cauterisēe, qui deffendent de soy marier, & commandent de s'abstenir des viandes, que Dieu a creēes pour en user avec action de graces aux fideles, & à ceux qui ont congneu verité: car toute creature de Dieu est bonne, & rien n'est à reiecter, si l'on la prend avec action de graces: car elle est sanctifiée par la Parolle de Dieu, & par la priere. Si comme tant clairement le saint Esprit testifie, ilz ont defailluy de la Foy, comment la peuuent-ilz purement enseigner? Car comme dit ce

sainct Apostre après le Prophete Dauid: I'ay creu, pourtant i'ay parlé. Ceux qui ne croient & n'ont la Foy, comment parleront-ilz? I'ay horreur quand ie pense aux parolles que i'ay ouy dire à ces pources personnes, qui ne peuuent entendre la grace & misericorde de Dieu, & la grande vertu & efficace de la mort & passion de Iesus, & la verité des saintes promesses de Dieu: qui seul iuste, iustifie l'inique & le pource pecheur, par la Foy en nostre Seigneur Iesus, duquel le sang nous purge de tous noz pechez. Tant ont esté hors du sens, qu'ilz ont osé dire, que s'il estoit ainsi, que Dieu pardonnast les pechez par la seule Foy en Iesus, & qu'il donnast Paradis aux pecheurs, à qui il pardõne les pechez, ainsi qu'aux iustes, sans qu'ilz ayent satisfait pour leurs pechez, ny porté aucune peine pour iceux, mais qu'ilz fussent receuz en Paradis: que Dieu ne feroit point iuste, & feroit tort aux iustes, qui tousiours ont vescu sans offenser Dieu, & qui ont fait tant de biens
en

en ce monde: si ainsi qu'ilz passent de ce monde & vont en Paradis, sans endurer aucun torment apres ceste vie, les pecheurs à qui Dieu a pardonné les pechez, venoyent en Paradis. Et telz pources personages n'ont congnoissance comment tous viuans sont pecheurs, tant qu'ilz sont en ce monde: & que tous ont besoing & necessité de la grace & misericorde de Dieu, & de demander pardon & remission des pechez à Dieu, & de l'obtenir par la Foy en Iesus: au Nom duquel ilz doyuent crier mercy au Pere: qui sans acception de personnes, & sans esgard au merite ny demerite de la vie passée, mais regardant à Iesus son Filz, pour l'amour d'iceluy il pardonne à tous, qui en la Foy de Iesus recourent au Pere: il pardonne au pecheur, & de sa grace luy donne salut & vie. Mais telz propos de blâmer la bonté & iustice de Dieu, ne sont d'auourd'huy. Les Pharisiens en ont crié contre Iesus, qui mangeoit avec les pecheurs, pourtant qu'ilz estoient

receuz à misericorde , comme l'on voit de Zachée , & de la pource pailarde . Et pourtant que telz mesurent la iustice de Dieu selon leur iugemēt , & non selon la Parolle de Dieu : ilz crient quand on leur ameine les escriptures saintes ; qu'il n'est possible qu'il soit ainsi , & que l'on ayt si grandement failly , & si longuement : tant estiment de leur iugement , & si peu de la parolle de Dieu , au lieu de soy humilier , & de recongnoistre leurs fautes , en confessant la verité , ilz s'esleuent & louënt & prisent le mal , & condamnent le bien , & le detestent . Qui est celuy qui pourra dire quel deshōneur telz personages ont fait à Dieu , en parlant de luy tout au contraire de sa sainte parolle : renuersant toute la verité diuine , pour tenir & magnifier les songes & resueries des hōes , qu'ilz ont preferé à la parolle de Dieu ? Commēt ont-ilz fait adorer & seruir ce bon Dieu & Pere , qui commande , qu'il soit seruy tout seul , & adoré en esprit & verité , n'ayant ne
Ie.

Ierusalem, ny la montaigne pour
lieu auquel il le faille adorer? A qui l'a
on fait semblable? & quelle semblan-
ce luy a esté faite, depuys que les
traditiōs humaines ont eu lieu es Egli-
ses: & que la pureté des saintes ordō-
nances, du souuerain Roy Spirituel,
qui (nous voulant retirer de la terre &
des choses visibles, afin que nostre af-
fection fut aux choses, que nous atten-
dons lassus au ciel, & là nous le cer-
chions) a retiré son corps du monde,
& est monté au ciel? Au lieu de tenir
ses pures ordonnances Spirituelles,
l'on a prins ordonnances du prince de
ce monde, toutes terriennes & char-
nelles, pour nous tirer à la terre, & aux
choses charnelles. Qui scauroit ny
pourroit exprimer, quel deshonneur a
esté fait à la grāde maiesté de Dieu? Et
de la vierge Marie, quelles traffiques
en ont-ilz fait? & quelles choses inuē-
tées au nom de ceste tressainte vier-
ge, en faisant tout au contraire de ce
que Dieu commande, & tout autre-
ment que la vierge tant excellente ne

desire, & ne demande? Et des autres
seruiteurs de Dieu, qui ont enseigné
& de faict & de parolle, comment il
faut se retourner à Dieu, & l'inuo-
quer en vraye & viue Foy, & le ser-
uir par grande charité: comment ont
ces pources aueugles conducteurs des
aueugles abusé de leur nom, en per-
uertissant & destruyfant tout ce qu'ilz
ont faict & dict en l'honneur de Dieu,
& au salut des ames? Il seroit plus tol-
lerable, & ne seroit faicte si grosse in-
iure, si au nom de saint Houd, & de
saint Peruers, & telz noms, & de tel-
les choses ilz eussent dressé leurs po-
uretez & telles iniquitez & abus.
Mais au nom de Dieu & de la digne
vierge Marie, & des vrays saintz,
qu'ilz ayent presumé inuenter si gros-
ses abominatiōs, la chose est trop ou-
trageuse. Si ie parloye d'iceux, cōme
ont parlé les saintz Prophetes des
sacrificateurs de Baal, & de la Royne
du ciel, & des autres, qui ne se sont te-
nus & arrestez à la pureté de la Loy
donnée par Moyse, lesquelz ces mise-
rables

rables ont tant surmontez: ne se tirās point seulement loing des dix commandemens de la Loy, mais de la pureté de l'Euangile de Iesus: il sembleroit que ie feusse esmeu de courroux, & que ie parlasse par hayne contre eux: combien que nostre Seigneur Iesus scait, que i'en escriis ayant grosse compassion de leur mal & poureté, & de ceux qui si pouremēt sont menez par eux: sachāt que plusieurs d'entre eux faillent & pechent par ignorance, & & n'y à rien de mal en eux, que cela & d'auantage ne puisse estre en moy & en chascun viuant, puis que tous sommes conceus & nayz en péché & iniquité, & auons tous vne mesme source & racine de tous maux en nous. Et ce que aucuns sont retirez, c'est de la seule grace & misericorde de Dieu, laquelle il presente tant benignement à tous: & singulierement en ce temps icy, proposant sa sainte parolle & sa sainte doctrine euangelique en toutes langues, & par predications & par liures. Et tant s'en faut



que ie leur porte hayne ny aucune rancune, ny à personne viuante sur la terre, que comme Dieu le congnoit & scait, pour la charité que leur porte, pour leur bié & salut, & d'un chascun, ie voudroye employer mon propre sang. Car pour l'amour de Dieu j'ayme son œuvre & son image qu'il a faite & formée: & hays & deteste le mal, qui est en la ruyne de la creature de Dieu, desirant qu'il soit chassé, & que le bien qui y doit estre, y soit pour le bien & salut de la creature. A quoy nostre Seigneur veut, que tous trauailliōs icy enuers nostre prochain, sans hayr ne mespriser personne. Et d'autre part, si ie parloye de leurs maquerellages, & ruffiennages, qu'ilz cōmettent spirituellement, & des adulteres & paillardises commises par leurs instigations es sainctes ames, que ilz prophanent, & font souiller, des Espouses de Iesus, qui delaissent leur saint Espoux en s'abandonnant à autre tresmiserablement, par idolatrie cōmise soubz la couuerture du Nom
de

de Dieu, & de la pure vierge Marie,
& des Saintz & Saintes, sans tou-
cher les paillardises corporelles: il
sembleroit que ie me fusse meslé de
telles villainies, desquelles il a pleu à
nostre Seigneur me garder, comme il
a congneu expedient à son honneur
& gloire, & pour seruir plus pleine-
ment à la charge qu'il m'a donnée &
commise. Parquoy n'en toucheray
plus à plein: mais les recommandant
à nostre Seigneur, prieray ce bon Pe-
re plein de toute misericorde, bonté
& benignité, qu'il en ayt pitié: leur
donnant intelligence de la verité, &
grace de l'ensuyure en son honneur,
& au salut & edification de tous. La
poure Eglise & l'assemblée des fideles
& Chrestiens, comment peut elle estre
entretenuë, conduite & gouvernée,
là ou la doctrine de la Foy est comme
abolie du tout, l'honneur de Dieu ab-
batu, & que tout ce qui doit seruir à
l'edification & bien de l'Eglise, est
tout tourné en ruyne & au mal d'icel-
le: que reste-il, qu'une fosse des larrôs

& des brigans, vn mespris & moquerie de Dieu, au lieu de son honneur & gloire? Ou sont les Pasteurs & ceux qui euangelisent, & qui enseignent purement la sainte doctrine de Iesus? Ou sont les corrections salutaires? Ou est la science, la droite congnoissance, de laquelle tous en l'Eglise doyuent estre remplis? La plus-part ne prient- ilz comme des Singes, mouuans les leures, sans scauoir ny entendre ce qu'ilz disent? Helas, la pourceté est trop grande, tellement qu'on ne la scauroit dire: & bien est cruel qui n'a pitié des pures ames si pourcement traictées, pour lesquelles Iesus a espandu tout son sang. Et touchant l'administration des saintz Sacremens, Seigneur Dieu, comment est elle contaminée, souillée & prophannée, par ceremonies adioustées, par superstition qu'on a introduicte, par peruerse doctrine, qu'on a donnée, par le mespris de ce qu'il faut principalement estimer & chercher, par les traffiques & marchâdises qu'on en a fait: & à ce à quoy

noque-
neur &
ux qui
pure-
s? Ou
Du est
fiance,
yuent
orient-
ans les
dre ce
eté est
ne la
qui n'a
ément
s a e-
nt l'ad
mens,
le con
par ce
stitution
se do-
éspris
t esti-
ques &
à ce à
quoy

quoy on a fait servir & appliqué les
sainctes ordonnances de Dieu? Qui
est celuy qui a intelligence de si sain-
ctes & tant vertueuses ordonnances
de Iesus, & du vray vsage d'icelles,
comment les sainctz Apostres en ont
vsé, qui ne gemisse en voyant tout
tant changé? & qui ne soit esmeu à
prier Dieu, qu'il ayt pitié de sa pource
Eglise tant degastée, & tant confon-
due? & conseruant & purifiant ce qui
est bon, il chasse ce qui est tout mes-
chant, & qui destruit & gaste l'Eglise?
Et avec telles prieres, ne faut-il pas,
que comme membre de l'Eglise, &
aymant le bien & edification d'icel-
le, il tasche & trauaille, tant que
DIEU luy donne de grace, que l'E-
glise soit restaurée, & derechef edi-
fiée? Quant est du saint Baptisme:
comment est-il administré? tout en
langage que le peuple n'entéd point,
& loing de la simplicité en laquelle
Iesus l'a ordonné, & de laquelle la
sainte escriture nous fait mention,
au lieu de l'intelligence, qu'on doit

donner au peuple, afin que tous enten-
dans le bien & grace que nostre Sei-
gneur nous signe, testifie & nous don-
ne au saint Baptisme, pour en louer
Dieu, & plus auoir de fiance en luy,
en ayant le cuer ardent à seruir à
Dieu, & perseuerer en la grace don-
née au saint Baptisme, qu'elle ne soit
receuë en vain, l'on a tout plein d'au-
tres choses, qui par le cōseil de l'hom-
me, ont esté mesleés: afin que l'œuure
ouurée de l'homme, fust plus magni-
fiée, & le principal, peu estimé. Car qui
sont ceux ny des prestres, ny du peu-
ple, qui pensent, quand il est mention
du Baptisme & de baptiser, à la nou-
uelle alliâce, faicte & establie au sang
de Iesus qui laue & purge tous ceux,
qui vrayement sont en l'Alliance, par
laquelle Dieu est nostre Dieu & Pere
propice, nous remettant noz pechez,
& nous sommes son peuple, ses filz &
heritiers, lauez au sang de Iesus qui a
esté espandu pour la remission des pe-
chez, & ce en la vertu du saint Esprit,
lequel le Pere nous donne, & par le-
quel

quel tout ce qui est de I E S V S nous est communiqué, & de tout sommes participans? Comment pourra entendre le pource peuple, la difference du Baptisme visible & de l'invisible, de saint Iehan, & de Iesus: veu qu'il ny a personne, qui en parle, & mesmes ceux qui les doyuent enseigner, n'y entendent rien? Et le pource peuple ne regarde que ce qui est fait de l'homme, & ne passe point outre, & ne demande que la chose visible, tant qu'en ay peu congnoistre avec ceux, à qui en ay parlé. Mesmes ilz pensent que les cloches soyent aussi vrayement baptisées, cōme les hommes, faitz à l'image & sēblance de Dieu. Et ont commis ces pources aueugles, vne chose si sainte, comme l'administration du saint Baptisme, aux femmes, & l'ont administré aux corps mortz. Et cōbien que leurs liures condamnent ce, & que plusieurs crient au contraire: toutesfois le prouffit, qui vient de l'idolatrie, faite enuers les enfans mortz-nayz, fait que le saint Ba-

enten
e Sei-
s don-
louër
n luy,
eruir à
e don-
ne soit
n d'au-
l'hom
œuvre
magni-
Car qui
u peu-
ention
la nou-
au sang
s ceux,
ce, par
& Pere
echez,
s filz &
s qui a
des pe
Esprit,
par le-
quel

presme, contre Dieu, & toute ordonnance bonne & sainte, est donné en grosse prophanation d'iceluy. Mais ou est l'entendement, qui pourroit droitement comprendre, quelle abusion & prophanation a esté faite, & quelle marchandise dressée, soubz le nom de la tressainte Cene de nostre Seigneur? Il y a beaucoup à dire, quant au Saint Sacrement du Baptesme, qu'il ne soit administré en la reuerence & pureté qu'il doit estre: & qu'on n'en ayt donné à entendre ce qu'il faut. Toutefois, si a-il retenu le nom de sacrement, en ce qu'il est administré: c'est en ce que celuy qui baptise en iettât l'eau sur celuy, qui est baptisé, disant, ie te baptise au Nom du Pere & du Filz, & du saint Esprit: que lors est le sacrement du Baptesme, en telle action, & qu'un ne peut estre baptisé pour l'autre; mais faut que celuy qui doit recevoir le Baptesme y soit en personne, & qu'il soit baptisé. Mais quant est du precieux sacrement de la sainte Cene du Seigneur, la chose visible n'est

n'est tenue pour sacrement en la donnant & la propofant, cōme on la donne au faint Baptefme, ny les parolles aufquelles il faut croyre, & felon icelles faire: Prenez & mâgez, ce eft mon corps, qui eft donné pour vous: faites cecy en ma memoire. Et aufsi: Prenez & beueez de ce tous: c'eft mon fang, qui eft efpandu pour vous: faites-le en ma memoire. Elles ne font dictes à ceux qui doyuent receuoir vn tant excellent Sacrement. Et qu'ainfi felon la Parolle de Iefus, eftant receu de ceux qui viennent à la faincte Table de nostre Seigneur, il leur foit dict & donné entendre cela qu'ilz doyuent fcauoir & parfaictement croyre: c'eft que nostre Seigneur Iefus leur donne vrayement fon corps & fon precieux fang, pour le falut de leurs ames, pour la remiffion de leurs pechez: afin que leurs ames vrayement nourries du corps & fang de Iefus, foyēt viuifiées en la vie eternelle, & en icelle entretenues, par la vraye & viue Foy, qu'elles ont en la faincte Parolle de Iefus.

E

don-
né en
ais ou
droi-
abu-
re, &
bz le
nostre
quāt
fme,
erèce
n'en
Tou-
acre-
est en
t l'ea
nt, ie
Filz,
facre
on, &
r l'au
t re-
rson-
nt est
incte
ifible
n'est

Mais les parolles sont proferées, voire
secrettement, sur les signes visibles:
comme si nostre Seigneur en sa sain-
cte Cene eust parlé au pain & au vin,
& non à ceux qui receurent le saint
Sacrement. Et osent dire qu'il n'est
loisible de dire ces tressainctes Parol-
les, qu'on les entende: car elles, disent-
ilz, sont si dignes, que personne ne les
doit ouyr. Et touteffois il n'y a rien en
la sainte Cene, que plus on doye fa-
voir, entédre, ny croyre. Car le cueur
chrestien ne se peut en rien plus assen-
suer, que d'auoir & receuoir le pris de
nostre rançon. Sans donc dire les sain-
ctes Parolles, à ceux qui doivent rece-
uoir ce saint Sacrement, & sans mes-
me que personne le recoyue, il est ain-
si donné entendre, ce qu'on n'a point
faict du saint Baptisme, qu'il est vray-
ement Sacremēt. Et tient-on les espe-
ces visibles pour Sacrement: combien
que ne soyent ne receuës ne données:
ce qui n'a iamais esté faict au saint Ba-
ptisme, lequel Dieu, de sa grace, n'a
voulu permettre, qu'il ayt esté tant
pro-

prophané, comme a esté la sainte Cene. Mais ainsi qu'entre son peuple, qui grandement s'estoit fouruoyé de la Loy de Dieu, faisant les sacrifices à autre qu'à Dieu: afin que le peuple eust occasion de se tourner & de se retirer au Dieu de leurs peres, des Patriarches & Prophetes: Dieu n'auoit tant laissé contaminer le signe & l'entrée en son Alliance, qui estoit la Circoncision: Ainsi nostre Seigneur, afin que nous retournions à luy, il a voulu que le saint Baptesme, vray signe & entrée en la sainte Assemblée de Iesus, soit demouré en son nom: & que autre n'y ayt esté inuoqué, ny est dict d'autre, que du Pere, & du Filz, & du S. Esprit, quelque chose que Satan ayt tasché de faire. Lequel voyât qu'il ne pouoit oster du saint Baptesme, que on ne baptisast d'eau, au Nom du Pere, & du Filz, & du saint Esprit: ne pouant faire, que ce ne fust dict ouuertement, & fait clairement, combien qu'il ayt fait, que contre la Parolle de Dieu, es lieux ou le Latin n'est

entendu de par decà, qu'en langue non entendue il a esté dict, il a tasché d'adiouster & de mettre parmy des choses ny commandées de Dieu, ny obseruées par les sainctz Apostres. Mais en la saincte Cene, il a fait tous ses efforts, & y a besongné en telle sorte, que de là ou doit sortir l'edification, toute ruyne en est aduenü: au lieu du salut, la mort: au lieu du bien, tout mal. Puis que la Parolle de Dieu en icelle y est cachée, il a bien fallu que Dieu, iuste iuge, l'ayt cachée au demourant. Puis que tant on a obey à Satan, que contre l'ouuert commandement de Dieu, la part du sainct Sacrement, qu'il auoit commandé, que tous prinsent, est delaisnée, & ostée au poure peuple: en laquelle est l'assurance de la remissiõ des pechez: & que la remission des pechez nous fust rendue toute incertaine, & qu'on la cerchast en la perdition, & de ce qu'on donnoit, & de ceux qui donnoient, ainsi que saint Pierre l'a dict. Puis que la remission des pechez est vn don

don de Dieu , & en donnant certain argent, on pense auoir pardon : il faut bien & que l'argent & celuy qui le donne soit en perdition . Et ceste sainte Cene , ne peut & ne doit estre particuliere . Car puis que Iesus dit: Prenez, mangez : Beuez tous, il faut que tous fideles, qui assistent, prennent ceste sainte Cene. Toutefois on ne voit autre que Cenes particulieres, ou renuersement de chose si sainte & si digne. Et pour plus faire que l'ire de Dieu vint sur la terre, contre l'ouuerte Parolle de Iesus , qui veut que sa sainte Cene soit faicte en sa memoire & recordation, pour annocer la mort de ce bon Seigneur, iusques à ce qu'il viene: ilz en ont fait vn sacrifice pour la redéption des viuans & des mortz, cõtre le droit vsage & institution des Sacremēs. Et en faisant tresgrosse iniure au souuerain Sacrificateur eternel, qui seul a peu offrir le vray sacrifice pour la redéption des ames, & est impossible q̃ autre que luy soit souffisāt, ny digne , pour se presenter au Pere,

E 3



pour l'appaiser, & pour satisfaire à sa
tresexacte & rigoureuse iustice, ne lais-
sant rien que tout ne vienne en estroit
iugement. Parquoy tant pour le droit
iugement de Dieu, que pour la tres-
grande poureté, qui estoit en nous, afin
qu'il en eust pitié, nous auons besoing
d'un tel sacrificateur, si saint, pur, in-
nocent, separé des pecheurs, estant
du tout sans peché, plus hault que les
cieux, qui n'a de besoing d'offrir plu-
sieurs foys pour noz pechez, & s'il n'a
besoing d'offrir, luy qui est ordonné
du Pere, pour faire ce grand sacrifice,
estant sacrificateur Eternel: à quoy
faut qu'un autre prenne l'office de Je-
sus, pour offrir pour nostre rançon. Et
grosse iniure font aussi au sacrifice
parfait & consommé, que Iesus a fait
vne fois, si tous les iours ilz entrepren-
nent en faire d'autres, ou de reiterer
& faire derechef ce sacrifice. Car
tout ce derogue à la dignité, vertu &
efficace du sacrifice de Iesus: pour le-
quel en prendre un autre, est grande-
ment faillir, & delaisser la chose par-
faite,

faicte, pour prendre vne imparfaicte.
 Et si nostre Seigneur grandement re-
 prend son peuple, qui s'estoit donné à
 idolatrie, disant. A qui m'avez-vous
 faict semblable & comparé: ainsi l'E-
 sprit de I E S V S vrayement peut de-
 mander, en reprenant les Chrestiens
 & vn chascun d'iceux: A qui m'avez
 vous faict semblable? & mon sacrifi-
 ce? ma mort? & passion? & ce que j'ay
 enduré pour vous? pour le Souuerain
 & Sainct sur tous Iesus Sacrificateur
 Eternel, ayans des prestres, pour sacri-
 ficateurs? & pour la mort & passion
 que Iesus a endurée pour nous: ayans
 le sacrifice que le prestre dict offrir
 tous les iours pour la rançon & des vi-
 uans & des trepassez? Je suys tout es-
 merueillé comment la presumption
 humaine a esté si temeraire d'ainsi par-
 ler & proposer tant euidemment con-
 tre la trespassee escriture: si en la li-
 sant, l'a entédue, & s'il ne l'a entédue,
 cōment est-il possible de venir à si eu-
 denté ignorance? Car vn asne deuroit
 entendre ce que le saint Esprit a dict

du fouuerain facrificateur & eternal,
qui n'a point de successeur: mais tous-
iours assiste pour nous deuant le Pere:
& du sacrifice parfaict, qu'il a fait &
offert vne foys pour noz pechez, qui
n'est cōme ceux de la Loy, qui estoient
fouuētesfoys faitz & offers: car ilz ne
pouoyent nettoyer les consciences,
ny oster les pechez. Mais vne seule of-
frande que Iesus a offerte de son corps
& sang, pleinement purge & parfait
ceux qui sont à luy. Mais puis que
l'homme prend plaisir à ses inuenti-
ons, & sans crainte de Dieu cherche
biens & richesses, & de viure à son ai-
se: il n'est rien qu'il ne presume de fai-
re & dire, & principalement s'il peut
cela persuader & faire à croire, qu'il
ne peut faillir, & que tout ce qu'il fait
& dit, doit estre tenu & receu comme
de la bouche de Dieu: comme le Pape
a dict de soy mesme, & les siens l'ont
confirmé. Il n'est question d'en pour-
suyure plus auant: car il n'y a si beste
sur la terre, qui ne congnoisse & iuge,
que grandement on a abusé du saint

Sa-

Sacrement: & qu'il est traicté trop irreueremment, & prins fort indignemēt, singulierement par les Prestres. S'il est question de l'instructiō des enfans, que les Anciens ont appellé Catechisme, pour les endoctriner en la Foy de nostre Seigneur Iesus, & les cōfirmer en la grace qu'ilz ont receuē au saint Baptisme: si l'on en parle à noz aduersaires, à la pluspart semble qu'on leur tienne propos d'un autre monde. Et neantmoins en la primitiue Eglise cela estoit en singuliere recommandation, & bien obserué: comme de present ceux qui purement preschent le saint Euangile, l'ont remis en vsage en l'Eglise. Et quant est des Pasteurs, & autres, qui doyuent seruir à l'Eglise, pour porter la Parolle & administrer les saintz Sacremens: ou est l'election, & l'institution, comme en ont vsé les saintz Apostres? Quelle imposition des mains? Et comment sont-ilz introduictz en l'Eglise? Mais à quoy seruiroit la droicte election & introduction, & la sainte impositiō des mains,

quand celuy qui feroit deuëment es-
leu iamais ne feroit son office ? Par-
quoy nostre Seigneur a frappé dou-
blement ce poure estat Papal, pour e-
stre plus congneu entrant tresmal, &
pirement cessant, de ce qu'il deuroit
faire: & plus malheureusement faisant
ce qu'il deuoit euitier & fuir. Le
sainct estat de Mariage est tellement
receu & approuué en l'Eglise du Pa-
pe, que toute paillardise & ordure est
plus de porter & souffrir, qu'il n'est à
ceux qui sont de l'estat Papal, puis
qu'ilz ont voué continence, c'est de ia
mais ne soy marier: mais au demourât
estre pleins de toute infectiō. Car leur
continence n'est perdue que par le
sainct mariage: toute contamination
ne derogue point à leur saincte conti-
nence. Et des autres qui se marient,
la chose est faicte en telle sorte, qu'il
semble plus vne farce, que de recom-
mander la saincte ordonnâce de Dieu,
tant digne & saincte: & pour grande-
ment enhorter ceux qui viennent à ce
sainct estat, de cheminer purement

en iceluy, & pour ce prier nostre Seigneur. Que peut-on dire de la visita-
tion des malades & des aduertissemens
& instruction & consolation donnée
aux gés en particulier: & de l'assuran-
ce qu'on doit donner & annoncer de
la remission des pechez, pour les forti-
fier en la Foy & confiance de la mort
& passion de Iesus: & pour retirer de
toute vaine confiance & esperance,
qu'ilz peuuent auoir de leur propre iu-
stice, ou d'autre, que du seul Sauueur
& Redempteur Iesus. Lequel afin que
plus ardâment soit demâdê & requis,
comment declairent-ilz la necessité,
qu'on en a pour les pechez, & pour l'i-
niquité en laquelle on a esté cōceu: &
qui a tant fructifié au pource homme,
cependant qu'il a vescu en ce misera-
ble monde? Par ce que i'ay senty en
moy par leur peruerse doctrine, &
que i'ay veu qu'ilz ont faict es autres:
n'y ay veu, fors que tout le contraire
de ce qu'y doit estre. Ilz ont faict &
font appuyer les ames, en ce qu'il ne
faut: ilz affligent & abaissent celles
en



qu'ilz deuroyent consoler, & esleuer en Iesus, en la Foy d'iceluy: ilz louent & consolent en vanité, celles, qu'ilz deuroyent blasmer, & induyre à tristesse, pour receuoir Iesus en consolation. Ce qu'ilz doyuent reietter de l'Eglise, y a le premier lieu entre eux, & principalement est réputé de l'Eglise: & ce qui doit singulierement estre tenu de l'Eglise, est reietté & excommunié, sans aucune obseruation de ce que Iesus a commandé, de ceux qu'il faut receuoir ou reietter. Tellement qu'on peut trop veritablement dire, qu'ilz n'ont rien laissé à gaster, perdre & destruyre: se disans estre de la Maison de Dieu, trop plus que iamais aucuns grans ennemis de I E S V S, n'ont fait. Et toutesfois ilz veulent que tout ce qu'ilz disent & tiennent, que ce soit droite & sainte ordonnance de l'Eglise, regie & gouvernée par le saint Esprit, & qu'il n'en faut point doubter. Puis que le Pape a pleinement les clefz du Royaume des cieux, il ne peut faillir, quelque chose qu'il

qu'il face, il n'en faut doubter ny s'en
 quester: mais tout tenir, cōme si Dieu
 l'auoit dict. Et puis que ceux qui se di
 sent nō seulement de l'Eglise: mais mes
 mes qui sont l'Eglise, sont assemblez
 en leurs assemblées, ilz ont le S. Esprit,
 Iesus est au milieu d'iceux: voire quād
 ilz seroiēt les pires & les plus meschās
 du monde. Pourtant qu'ilz se disent
 estre l'Eglise, ilz ne peuuent errer: il
 faut tout tenir, comme ilz ont arresté.
 Et pour approuuer ce qu'ilz veulent
 qu'on tienne & qu'on ensuyue, c'est
 assez de leur autorité, & qu'ilz l'ont
 ainsi arresté: & ce qu'ilz ont determi
 né, c'est le saint Esprit. Et faut que le
 saint Esprit soit ainsi blasphemé &
 iniurié, d'estre auteur, de ce que para
 uant il a condamné. Et pourtant si
 aucun ayant pitié des pures brebis
 de Iesus, voyant le miserable monde
 tant pourement seduit & mené à per
 dition, tasche à retirer les pures er
 rans des erreurs & menteries, & qu'il
 condamne la faulse & peruerse doctri
 ne des hommes, par la verité de I E.

S V S, par la parolle & l'Euangile de salut: soubdain il faut qu'il soit prins & interrogué par les inquisiteurs de la foy: qui à leur plaisir iugent la verité estre mésonge & erreur, & edification, scandale. Et leur est assez de dire, il a confessé telle chose, & s'il le veut maintenir, il est heretique, il faut qu'il soit bruslé, ses propos sentent le feu, c'est follie de plus parler à luy, qu'auons nous affaire de tesmoings: nous auons ouy le blaspheme, il est digne de mort, qu'il soit crucifié. De le reprendre deuât tous & monstrier par la sainte escriture qu'il a mal parlé, & que tous entendent, qu'il n'a fondement en la parolle de Dieu, voyâs & ouyâs tout ce qu'il pourroit amener: il n'y a point d'ordre, il ne faut qu'il soit ouy, car il nous gasteroit tout & destruiroit tout: il ne faut contre telz heretiques disputer, ny par raison, ny par escriture: ilz en ont tant & plus, il est impossible de les vaincre par la sainte escriture, veu que la Bible est le liure des heretiques: ilz ont tousiours
saind

sainct Paul en la bouche, qui a persecu-
té l'Eglise parauant, & aujourd'huy
encore la persecute plus. Telz sont
leurs propos en leurs assemblées en-
tre eux: & en y a eu aucuns qui ainsi
en ont touché en leurs predications,
blasmans la sainte escripture, faisans
tel outrage au saint Esprit: duquel
menez & conduictz, ont parlé les ser-
uiteurs de Dieu, cōme la sainte Escri-
ture contient. Et ainsi se sentans debi-
les & destituez de la vertu de Dieu,
recourent à la puyssance du glayue:
& ont là vn grand Docteur irrefraga-
ble sur le corps, monsieur nostre mai-
stre le bourreau, qui pour mener les he-
retiques ad metā non loqui, & qu'ilz
ne parlent plus, leur coupe la lāgue:
& pour payer tous les argumens &
raisons qu'on peut amener de la sain-
cte escripture, il a le glayue & le feu:
& ainsi le nouueau Dieu de terre est
victorieux, & son eglise qu'il a fondée
sur vn fondement de neige, qui ne
peut porter le feu de la Parolle de
DIEU, & ses murs de papier, qui ne



peuvent porter seulement le son de la bombarde euangelique, ny toutes ses fumées de determinations ne peuvent arrester deuant le fort vent de Dieu, qui les chasse tant & plus: & ses grosses tenebres, desquelles il se veut couvrir, ne peuvent subsister deuant les puyssans raiz du soleil de Iustice, Iesus, qui les descouvre par sa parole. Tout cecy faut qu'en la maniere du compaignon de tel dieu de terre, qui a quasi commencé de se dresser avec luy, c'est Mahomet, il procede par le glaive: afin qu'on ne touche ses fondemens, ny ses murailles, ny aucune chose qu'il ayt ordonnée, pour regner. Et de ce ne se faut esbahir, que tout ainsi que luy & les siens, sont du tout contraires à Iesus & aux siens: aussi procedent-ils de contraire maniere. Iesus nostre bon Sauueur, veut qu'on confy dere & voye en toute diligence, le vray fondement de son Eglise, c'est luy mesme: monstrant comment Moyse & les Prophetes ont parlé de luy, & confirmant ce par grandes vertus &

occu-

œuvres diuines. Pourtāt il inuite à ve-
nir à luy & veoir, & diligemmēt s'en-
queſter, regarder & examiner ce qu'il
dit & fait: & d'en iuger, nō ſelon la fa-
ce, & ce qu'il ſemble eſtre icy tant pe-
tit, filz de Ioseph, comme on le tenoit,
& de Marie, comme il eſtoit: mais de
iuger par iuſte iugement, en groſſe di-
ligēce regarder les eſcritures, qui ren-
dent teſmoignage de luy. Les murs de
l'Egliſe de Ieſus & tout l'edifice, ne
faut qu'il ſoiēt ainſi gardez qu'on n'y
touche, qu'on ne regarde de toutes
pars. Car il eſt ainſi es choſes diuines,
& que noſtre Dieu veut que nous te-
nions & croyons: & de celles du Pa-
pe, comme d'une bonne piece d'or ou
d'argent, qui eſt en vne bourse layde,
ou qui n'eſt propoſée avec le luſtre, tel
comme vne faulſe piece, qui eſt dedās
vne tresbelle bourse, ou qui a vn tel lu-
ſtre, qu'à la veoir, chaſcun y ſeroit
pris: car il ſemble qu'une faulſe pie-
ce iamaſ ne ſeroit en ſi belle bourse,
& qu'elle n'auroit iamaſ vn ſi beau lu-
ſtre, & qu'elle fuſt ſi bien accouſtrée:

F

& de l'autre bonne, qu'elle ne feroit
iamais en tel lieu, en telle bourse, ny
en telle sorte, ayant tel lustre. Mais
qu'on les face s'ôner, & qu'on les passe
sur la touche, & qu'on en face la preu-
ue sur le feu: certainement celuy qui
a la faulse piece, contredira, & par la
bourse & l'apparence, voudra qu'on
croye ainsi qu'il veut: & se tournera à
iniures contre ceux qui ne veulent
croire, cōme il veut abuser les gens.
Mais celuy qui est asseuré de sa piece,
qu'elle est bonne, il est bien aise qu'on
la regarde, touche, prouue: & est mar-
ry quand on la reiette sans l'approu-
uer comme il faut. Les Rabins au
temps de Iesus vouloyent par la ma-
gnificence de leur Temple, & pour
leurs sacrifices, qui auoyent esté or-
donnez de Dieu, qu'on tint tout ce
qu'ilz faisoient & ordonnoient, sans
aucune inquisition: & que seulement
tous obeissent à leur autorité. Iesus
n'ayant l'apparence telle, veut qu'on
regarde, s'il fait les œuvres q̄ son Pere
luy a ordonnées: & s'il ne les fait, qu'on
ne

ne croye point à luy. Et au lieu d'envoyer des inquisiteurs, qui s'enquestaient secrettement de ceux, qui contre disoyent à ce bon & bening Sauueur, & qui secrettemēt les interrogassent, formans leurs pieces en secret, gardans bien que rien de ce qu'ilz touchoyent contre Iesus & ses œuvres, ne vinst en lumiere: & que telz ne peussent parler au peuple ny deuant le peuple, & que leurs raisons ne fussent entendues, que mesme, non seulement ce qui estoit dict par murmure contre luy & ses faitz, il a ce cōuaincu par raisons plus qu'euidentes. Mais mesmes ce qu'ilz pensoyent en leurs cueurs, contre ce qu'il faisoit & disoit, il a mis en auant deuant tous: monstrant à ceux, qui pensoyent mal, leur faute, pour leur correction, & pour l'edification du peuple: monstrant qu'il auoit puissance de pardonner les pechez: & qu'il estoit licite de guarir, & de bien faire aux iours de Repos: & que trop mieux valoit, d'auoir pitié des pecheurs, & boire & manger avec

eux, pour les tirer à changement de vie, que faire les sacrifices: declairant que luy estant bon arbre, portoit bon fruit: chassant les diables, non point en la vertu de Beel-zebub: mais en la vertu de Dieu son Pere. Et en telle puissance il a parlé, qu'il a confondu tous les contredisans: respondant & interroguant ses aduersaires, en sorte que le peuple en louoit & magnifioit le Nom de Dieu, estant edifié. Telle est la vertu de verité, qui ne cherche les coings, & n'a peur de venir en auant: comme celuy qui fait bien, ne craint la lumiere, mais celuy qui fait mal. Parquoy les aduersaires de Iesus, qui tant l'ont blasphemé, & en toute maniere ont tasché de le diffamer & de empescher qu'il ne fust ouy du peuple, & que personne ne parlait de luy, ne pouans resister à la puissante Parolle de Iesus, & par raisons & escritures ne le pouans vaincre, plusieurs fois ont consulté & delibéré de le mettre à mort, & ont leué des pierres pour le lapider: mais pourtant que l'heure du bon

bon Sauueur n'estoit encore venue, il se retiroit aucunesfois pour la crainte des Iuifz, & estoit en lieu secret: mais autrement, quand il estoit question de rendre raison à tous, il a esté tousiours prest. Et ainsi y a procedé saint Estienne, ayant telle sagesse & telle parolle en sa bouche, que tous les aduersaires ne pouoient resister, quel nōbre qu'ilz fussent, & combien sages qu'ilz fussēt. Les saintz Apostres enuoiez par tout le mōde pour prescher l'Euāgile, tant se sont confiez en la vertu de la parolle de Dieu, que d'icelle se sont armez, & ont bataillé cōtre tout le monde, estāt du tout cōtraire à la foy de Iesus. Et auoir pleinemēt approuué ce qu'ilz disoient, estre la parolle de Dieu, comme la sainte parolle diuine de foy mesmes s'approuue, & cōfond tout ce qui s'esleue contre elle: ont perseueré en la confession d'icelle iusques à la mort, espandant leur sang, ainsi que les aduersaires, n'ayans rien pour resister à la puyssante parolle de Dieu, se sont tournez à meurtrir, tuer & tor-

menter les seruiteurs de Dieu, taschâs de leur fermer la bouche par la mort. Car le son & la touche de la saincte doctrine de Iesus, conserué au son & à la touche de la doctrine de menterie, & la vertu de la parolle de Dieu, conseruée à l'inuention & doctrine des hōmes, fait, que tresseuidemment elle est conseruée, & se monstre vertueuse, & destruit entierement son contraire. Ce que Sathan scait bien & les siens: parquoy il s'adresse sur les seruiteurs de Dieu: & comme il a fait contre Iesus & les siens, en leur imposant faux crimes & inuentant mensonges grandes, pour faire, que par les choses qu'il imposoit, la parolle fust reietée & en destestation. Et non content d'auoir tant controuuë, veu que la chose se trouuoit autrement, il s'est tourné à tuer: incitant par les siens à poulsier la puyssance, à faire ce qu'elle ne vouloit: comme l'on voit tout clairement en Pilate, qu'il a fallu contre son vouloir & contre toute raison, pour l'importunité des scribes & pharisiens, qui faisoient
crier

crier le peuple, qu'il ayt condamné
IESVS à mort, auquel ne trouuoit
point de cause de mort, & le confes-
sant estre iuste. Qu'on considere bien
la maniere de proceder du Pape, &
celle des Apostres: des aduersaires,
qui auourd'huy crient contre l'Euan-
gile, & de ceux qui puremēt preschēt
l'Euangile: & l'on verra ouuertement
les imposeurs de crimes, & ceux qui
n'ont crainte d'autre, fors que la veri-
té vienne en auant: comment ilz sont
apres les sainctes puyssances, ne taf-
chans à autre chose, qu'à faire tuer &
destruire: & au lieu de mettre leur vie
pour la verité, laquelle ilz deuroient
mettre en auant, ilz s'employent à fai-
re espandre le sang innocent: afin que
par l'effusion du sang d'autrui, leurs
menteries soient entretenues, & par
leur grande importunité, faut que la
puyssance face contre son deuoir: taf-
chans du tout troubler le iugement
des iuges & seigneurs, qui ont la crain-
te de Dieu & zele à la Foy de Iesus:
tellement qu'il ne reste que d'auoir

congnoissance. Mais telz poures ennemis de verité, par toutes manieres taschent de les empescher, qu'ilz n'y viennent, puyz qu'ilz ferment le royaume des Cieux aux hommes, & n'y entrét point, & empeschét ceux qui y veulent entrer: tant ayment eux mesmes, leur honneur & gloire, leur profit & aydes, qu'ilz ne se soucient, mais qu'ilz l'entretiennent. Et ainsi la puyssance tât digne, qui doit seruir à Dieu en conseruant & maintenant les bons, les gardant de toute iniure & outrage, & qui doit punir les mauuais & en faire la vengeance selon Dieu, par la seduction de telz, qui ne cerchèt que la terre, est tellement importunée & troublée, que tout au contraire elle fait, s'employant à maintenir les poures meschans, qui de vie & de doctrine corrompent tout, & trauaille à ruyner & destruire les bons & innocens, qui sont de doctrine pure & vie innocente & irreprehensible. Il est bien vray, que ceux qui liurent les innocés à la puyssance du glayue, & qui l'en-
flam-

flambent contre droit & raison, ilz en ont plus grand peché, comme nostre Seigneur a dict à Pilate: mais il appartient à la seigneurie, & à ceux qui ont à faire le iugement pour condamner vn homme, de foy enquester en toute diligence, pour faire iugement droit & equitable. Car si saint Paul cuydant maintenir la loy de Dieu, il a ouy la voix, qui l'a reprins de ce qu'il persecutoit Iesus: aussi doit la puissance entèdre, que si elle condâne celuy qui tient la cause de nostre Seigneur, & pour la verité qu'il met en auant, elle condamne Iesus: qui doit faire trembler tous qui tiennent le glayue, de n'entreprendre sur tel Seigneur. Et avec ce, l'homme faict à l'image & semblance de Dieu, ne doit sans grosse cause & gros cas, estre mis à mort & desfaict. Non sans cause nostre Seigneur a commandé, que le Roy qui seroit sur son peuple, eust & regardast le liure de la Loy, pour faire iuste iugement: & aussi à Iosué, pour bien conduire le peuple, & pour faire iustice &

droicture, & principalement aux choses, qui touchent à l'honneur & au seruice de D I E U, esquelles il ne faut regarder autre reigle que le pur & saint cōmandement de Dieu, & ce qu'il a ordonné & institué. Et c'est vne chose merueilleuse, que les seigneurs, roys & princes Chrestiens n'ont en telle estime, ce que Iesus a fait & dict, & qu'il veut que nous tenions & croyōs pour le regarder, lire & tenir, comme les Roys & Iuges estās soubz la Loy: & que ceux qui doyuent enseigner le peuple, ne les incitent à cela. Pour certain si plusieurs des seigneurs lisoient la sainte Escriture, ilz en feroient leur proffit en l'honneur de Dieu, au bien de l'Eglise & de tous leurs subiectz: & n'y auroit tant de maux sur la terre, & l'ire de Dieu ne feroit ainsi embrasée cōme nous la sentons. C'est vne grāde benediction de Dieu, qu'un seigneur qui a la congnoissance de Dieu, & qui est apres sa sainte parole, pour la garder. Mais les pourceaux ueugles, qui ont la charge d'enseigner,

com-

comment induiront-ils les seigneurs à lire les saintes Escriptions? Car combien qu'ils soient contreintz de confesser, que les liures du vieil & nouveau Testament, qui sont nommez la sainte Esriture, contiennent toute verité, & qu'en iceux la parole de Dieu y est contenuë: toutesfoys ne leur a esté assez de résister en toute sorte à ceux qui preschoyent sans sortir de la sainte Esriture, & qui ne mesloyent rien parmy: mais encore ont travaillé & fait tous leurs efforts, pour empêcher, que mesmes les liures du nouveau Testament ne feussent mis en l'ague vulgaire, & que le pource peuple affamé, qui n'a aucune pasture n'en peust gouter: & ont detesté les translations, & ce plus à ceux qui ne pourroyent rien lire & moins entendre de la sainte Esriture, en la propre langue en laquelle a esté escrite, s'ils ne l'auoyent par translation. Et taschent à faire encroyre au pource peuple, & aux Seigneurs, qu'il n'est expedient, qu'on lise le texte de la sainte Escri-

ture sans glose : car on en tomberoit en plusieurs erreurs . Parquoy il faut qu'on regarde plus à la glose qu'au texte . Et qu'il fust le bon plaisir de Dieu, qu'ilz enuoyassent à saines declarations de la sainte Escriture. Mais ilz veulent auoir les leurs: c'est, que de aymer ses ennemis , & de prier pour ceux qui nous persecutent, & semblables saintz cōmandemens, n'obligent point à les tenir , & que ce n'est que conseil pour les parfaictz : & que l'Euesque, qui doit estre irreprehensible, mary d'une seule femme , c'est à dire d'une Eglise. Parquoy ce qui est dict des enfans, qu'ilz soiēt obeissāts, & subiectz en toute honnesteté, sera des autelz, qui soyent bien accoustrez. Comme aussi, que le sang de Iesus nous purge de tous noz pechez: voire quād il nous est distribué par les indulgences . Car plusieurs veulent telles moqueries auoir lieu en la sainte Escriture. Parquoy ne veulent que sans telles gloses on les ayt à lire : & du tout, si possible estoit, ilz voudroyent qu'on s'en

s'en abstint, & principalement à cause, que ceux qui lisent prennent hardiesse d'interroguer leurs Prestres & Prescheurs sur les propos qu'ilz ont tenuz deuant le peuple: & les reprennent aucunesfois en leurs chambres, qui est vn gros inconuenient, comme ilz iugent. Il est tout certain, que la sainte Escriture ne doit estre prophane: mais elle doit estre leuë & receuë, sans la tirer contre le sens & intelligence qu'elle a, & auquel elle a esté escrite. En quoy plusieurs faillent: & sur tous ceux, qui veulent empescher les autres de lire. Et telle est la pource de l'homme, qui prend les choses saintes autrement qu'il n'appartient, que des bonnes choses, il en fait mal son proffit: comme nous voyons aux choses moindres, que Dieu nous donne, côme est le pain & le vin, qui nous sont donnez de Dieu, pour en vser sobrement, en louant Dieu, & luy rendant graces: & toutesfois combien en y a-il, qui en prennent trop au detriment de leurs corps; & encore plus,

qui ne louënt Dieu ; & n'en rendent
graces? Qui est abuser des bõnes crea-
tures de Dieu. Faut-il pour l'abus &
le vice de ceux qui ne prennent la vi-
ande comme il appartient ; comman-
der qu'on ne mange, & qu'on ne boy-
ue rien? Qui l'oseroit dire? Il faut
monstrer comment sobrement & se-
lon Dieu, il faut prendre la nourriture
du corps. Aussi pourtant qu'on a pro-
phané la sainte Escriture, & principa-
lement les Scholastiques, qui ont dict,
qu'elle auoit le nez de cire : mais ilz
n'ont senty la vertu d'icelle, & sa fer-
meté, en parlant ainsi : & qu'il en y a
qui en font mal leur profit, il ne la
faut defendre, ny empescher, qu'elle
soit leuë, & tenuë: mais il faut prendre
peine à faire qu'elle soit leuë & trai-
ctée comme il appartient, en grosse
crainte de D I E V, reueremment:
croyant, que ce qui est contenu en la
sainte Escriture, est pure verité, for-
tie de la bouche de D I E V, à
qui on ne doit aucunement resister:
mais pleinement l'ensuyure, & luy
obeyr,

ndent
s crea
bus &
la vi-
man-
boy-
Il faut
& se-
riture
a pro-
incipa
t dict,
ais ilz
sa fer-
en y a
ne la
qu'elle
endre
& trai-
grosse
ment:
u en la
é, for-
V, à
esister:
& luy
obeyr,

obeyr, soubmettant noz espritz, sens,
iugemens, & entendemens à icelle.
Et afin que purement on prenne la
saincte Escriture, & non selon le iu-
gement & affection de la chair: que
ceux qui lisent & oyēt la saincte Escri-
ture, se humilient deuant la maiesté
de Dieu, en luy demandant sa grace
& son saint Esprit, au nom de Iesus
son Filz: estans asseurez que ainsi re-
querans en vraye Foy le bon Dieu,
& Pere, qu'il dōnera son saint Esprit,
& fera que la lecture fera vtile, & ser-
uira à ceux qui demandent sa grace,
cōme il a promis de donner son saint
Esprit, & par son propre Filz l'a con-
fermé: lequel nous commāde de prier
& demander son Esprit. Il ne faut que
ceux qui lisent, à cause de la lecture
laissent les predications de la parolle,
mais plus lesdoyuent cōtinuer: ny aus-
si de demāder à ceux à qui Dieu a dō-
né grace d'entendre sa Parolle. Car en
cōtinuant & cōferant, ilz proffiteront
plus, & auront plus de iugement, com-
me estans des brebis de nostre Sei-



gneur pour congnoistre la voix du Pasteur, pour l'ouyr & croire, & la voix de l'estranger & des loups, pour la reietter & n'y adiouster point de Foy. Et par la lecture ne se faut separer de l'Eglise de Iesus, cōme font les Anabaptistes: car ce seroit trop en abuser, veu qu'elle est pour vnir tous en vne doctrine, Foy, & vraye charité, en communicant purement és sainctz Sacramens, qui ont leur fondement en l'Escripture: & par laquelle on peut entendre comment ilz doyuent estre administrez & prins, & à quelle fin & comment. Certainement c'est vne grosse consolation à vn personnage fidele, quand il trouue en la sainte Escripture tout ce qu'il a ouy prescher, & qu'on voit clairement, que ce qu'on a leu en la sainte Escripture, est presché purement: & que le Prescheur ne desuoye en rien de la sainte Escripture, ne commandant & ne defendāt rien, que par la sainte Escripture: & que selō le contenu d'icelle les sainctz Sacremēs sont administrez, & le fruit & efficace, d'iceux

d'iceux par icelle est monstre: nul ne
scait combien ce sert & proffite pour
marcher de plus grand courage, & en
la crainte & reuerence de Dieu, & en
la charité fraternelle: fors que celuy
qui lit la saincte Escriture, & qui la
voit practiquer. Si ceux qui tant sont
après qu'elle ne soit leuë, & singulierement
des Princes, qui en ont tresgrand
besoing entre les autres, faisoient
ainsi, ilz feroient leur deuoir:
& donneroyent honneur à Dieu, inci-
tans tous à vn si gros bien, que Dieu a
laissé aux hommes, pour estre instruitz,
corrigez, apprins, enseignez, reprins
& consolez: & la Foy seroit plus fer-
me, & chascun lisant, non seulement
seroit prest à rendre raison de sa foy:
mais mesmes, puissant pour resister à
ceux qui parlent aucontraire: là ou
tous sont quasi comme de pources be-
stes: & plus croyent les songes des
hommes, que ce qui est contenu en la
saincte Escriture. Mais en taschant
que l'Escriture ne soit leuë ny regar-
dée que d'euxmesmes, & trauaillans,

G

du Pa
voix
reiet
y. Et
de l'E
bapti
r, veu
e do-
com-
sacre-
n l'E-
enten
admi
com-
grosse
fidele,
riture
qu'on
leu en
pure-
suoye
e com
ue par
le con
s sont
ficace,
iceux



que personne ne parle autrement que le Pape a ordonné, n'est-ce pas faire de la sainte Escriture vn Alcoran, & de Iesus vn Mahomet? qui à bon droit a defendu que son Alcoran ne soit leu ne tenu, que de certains: & que personne ne s'enqueste de rien qui soit dedans: & quiconque aucunement en parleroit au contraire, qu'il fust brulé: car il scait bien que son Alcoran est plein de menterie, & de soy mesme se destruit. Et s'il falloit le maintenir, & par iceluy approuuer que Mahomet fust seruiteur de Dieu: il se monsteroit le contraire par son liure propre. Il n'est ainsi de la sainte Escriture, qui est dictée de l'Esprit de verité: elle s'approuue ellemesme par la verité certaine qu'elle contient, & destruit toute mensonge: elle magnifie Iesus, dez le commencement iusques à la fin, trefeuidentement il est declairé estre Filz de Dieu, vray Dieu & vray homme, seul Sauueur & Redempteur, seul Chef, & souuerain Pasteur, & seul Espoux de l'Eglise. Les ministres du Pa
pe

pe sont contreindtz de confesser cecy
estre cōtenu en l'Eſcriture: & voyent
bien, que par icelle ilz ne peuuent
maintenir leur dieu de terre, qui leur
donne tant de delices. Pourtant proce-
dent-ilz, non en la maniere qu'il faut
proceder en la verité, comme les ſer-
uiteurs de Dieu, qui deſirent que la
terre ſoit remplie de la congnoiſſan-
ce de Dieu, & que tous grans & petis
ſachent, liſent & tiennent ce qui eſt
du ſalut. Celuy qui entre les autres
parle haultement, Sainct Iehan, il dit:
Ces choſes ſont eſcrites, afin que vous
croyez, que Ieſus eſt le Chriſt, Filz de
Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie
par ſon Nom. Il dit, qu'il nous a eſcrit.
S'il nous a eſcrit, qui nous empeschera
de lire? Et ſi nous liſons vn ſi hault E-
uangeliſte, pourquoy ne lironſ-nous
les autres? & ce qui eſt d'vn meſme E-
ſprit, avec ce qui a eſté eſcript par les
Euangelistes: comme eſt toute la ſain-
cte Eſcriture? Les Iuiſz auoyēt le com-
mandement d'eſcrire la Loy es en-
trées de leurs maiſons, & d'en parler à

tous leurs domestiques . Et maintenant, que Iesus voulant que son Euan-
gile fust presché, non seulement à vn
peuple, mais à tous: a commandé à ses
Apostres , qu'ilz allassent prescher à
toute creature: ce qu'ilz ont fait, &
non seulement de parolle , mais aussi
par escrit. Ceux qui empeschét, qu'on
ne lise ce qu'ilz ont escrit: n'empes-
chent-ilz de receuoir l'Euangile des
Apostres , qu'ilz nous presentent par
leurs sainctz Escritz? C'est trop resi-
ster à l'Esprit de Iesus, & trop contra-
rier à la verité trespertinence. Ceux qui
regardoyēt les saintes Escritures, con-
siderās s'il estoit ainsi que S. Paul auoit
presché, ne sont reprins ny blasmez:
mais louëz en la sainte Escriture, cō-
me gens de cuer: car pleinement vou-
loient entendre & congnoistre la veri-
té, pour estre fermes en icelle. Si le po-
urē monde n'estoit du tout aueuglé,
& qu'il n'aymast trop mieux d'estre
trōpé, que d'ensuiure la verité: il con-
gnoistroit trespertinence les ouuriers
d'iniquité, & qui tant ont erré, & si
gran-

grandement errent, fuyans la lumie-
re: & qui en toute maniere par leurs
tenebres, plus grandes que celles d'E-
gypte, s'esforcent d'empescher la lu-
miere Euangelique: & que le grand
soleil de Iustice, I E S V S nostre Sau-
ueur, ne luyse es cōsciēces, qu'ilz font
cacher dedās les fosses de peché & de
grosse ignorance. Au lieu de proposer
puremēt ce bon Sauueur & sa sainte
Parolle, qui est la clarté des yeux de
l'ame: ilz proposent l'autorité & les or-
donnances de son ennemy, & leurs in-
ventions. Et ainsi de leur costé ayans
bien pourueu que verité n'ayt point
de lieu, enuers les puyssances, ilz font
tous leurs efforts, afin que sur tous, les
seigneurs & iuges n'ayent congnois-
sance: en toutes manieres taschans de
les destourner, & de troubler tellemēt
leurs entendemens, qu'ilz ne prestent
l'oreille qu'à vne des parties: voyre
qui a la premiere congnoissance, &
fait le premier iugement, estant iuge
& partie. Et qui voudroit croire tel-
les gens, on y procederoit par rage, &

extreme fureur. Et ce qui est peruertý de droit & de raison, vient de l'importunité de telz personages, qui voudroient, avec ceux qu'ilz ensuyuent, que incontinent qu'ilz ont presenté Iesus à Pilate, & qu'ilz le iugent estre digne de mort, Pilate iugeant qu'il n'a point esté présenté de si gens de bien, sans auoir grandement forfait, sans autre enqueste, le condamne à la mort. Et s'il y a quelque forme de proceder: cela vient des iuges & seigneurs, qui ne sont si deprauez, comme ceux qui deuroient mettre leur vie, pour la doctrine qu'ilz condamnent, en procurant la mort de ceux, qui l'ensuyuent. Dieu par sa grace face, que les puyssances ordonnées par luy, s'arrestent à ce qu'il leur a cõmandé de faire: & que plus n'ensuyuent le mauuais conseil, & le vouloir des pources aueugles, qui avec eux taschent tout mener en perdition: & qu'en vray droit & equitable iugement ilz iugent, rendans à chascun selon qu'il a deseruy. Ce. qui ne peut estre.

estre, si les parties ne sont ouyes: & que celuy qui est accusé, n'ayt ses accusateurs presens, au lieu de soy defendre, & que pleinement les raisons d'une part & d'autre ne soient ouyes: tellement que celuy qui est accusé soit cōvaincu d'estre coupable, de ce qu'il est accusé, pour estre condamné, ou qu'il monstre clairement son innocence, pour estre absout: afin que le coupable & inique soit iugé, & le iuste & innocent soit absout, comme Dieu l'a commandé. Et s'il est ainsi nécessaire aux choses temporelles: cōbien plus aux choses qui touchent à l'honneur & service de Dieu? Car si autrement on y procede, comme le Seigneur a fait grande vengeance de ceux qui l'ont cōdamné & procuré sa condamnation, & qui, admonestez, ne se sont retournez: aussi fera-il vne vengeance tresgriue de ceux qui cōdamnent ses seruiteurs, s'ilz ne se retournent. Il est vray que les Roys & iuges ayās failly à l'instigation des faux prophetes, en persecutant les seruiteurs de

Dieu, & vrays prophetes, qui parloient
contre l'idolatrie, pour reduire le peu-
ple à la pure obseruation de la Loy:
en recongnoissant leur faute, ont re-
ceugrace & pardon de leurs pechez:
& Dieu s'est seruy d'iceux en après en
son honneur. Comme aussi il est adue-
nu au temps de la predication de l'E-
uangile à plusieurs, qui estoient en Ie-
rusalem, qui auoient demandé que Ie-
sus fust crucifié, & qu'ilz eussent Bar-
rabas: que Dieu leur a fait misericor-
de, & singulierement à saint Paul, sy
grand persecuteur des Chrestiens. Mais
ceux qui ne se sont cōuertiz ne retour-
nez, horrible vengeance est venue sur
eux & leurs enfā: cōme est encore de
present sur ces poures Iuifz. Puy que
DIEU bening Pere tardif à ire, &
prompt à misericorde, en longue at-
tente & patiēce nous attend, que nous
nous retourniōs: il nous faut bien don-
ner de garde, qu'en ce temps qu'il
nous donne pour nous retourner, que
nous ne faisons vn thresor d'ire &
de vengeance: mais que humblement
nous

nous retournions & nous amendions, receuans sa grace qu'il nous presente: & à laquelle tant benignement nous inuite & nous appelle tant amiablement. Parquoy, Tresnoble Prince, au Nom de Dieu, Pere de toute misericorde, & d'iceluy qu'il a enuoyé, Iesus son Filz nostre Seigneur, qui de son precieux sang nous a rachettez, en la vertu du saint Esprit, qui maintient & fortifie tous ceux, qui suyuent la verité, & retire les errans, & les induit au chemin: Pour l'amour de ce bon Dieu, & tout ce, que vous luy devez, & qui appartient au deuoir de vostre office & puissance, & pour le bien & proffit de tous voz subiectz: ie vous supplie, que, demandant l'ayde de celuy qui vous a constitué en ceste haulte puissance, qu'il vous afsiste, pour en icelle pleinement le seruir: il vous plaise assembler tous ceux, qui se disent de l'Eglise, & qui ont charge d'enseigner le peuple soubz la commission du siege de Romme, & par l'authorité du Pape, & qui, pour faire

comme le Pape a ordonné, sont nour-
riz & entretenuz en vostre Seigneu-
rie, & ceux, qui avec eux, voudront
maintenir leur estat: & d'autre part,
tous ceux qui contredisent à l'estat &
aux constitutions du Pape: reprenans
la doctrine & facon de faire, qu'il a in-
troduicte es Eglises, & qu'il veut estre
obseruée: qui disent, que contre la Pa-
rolle de Dieu il procede en sa doctri-
ne & ceremonies, ne faisant comme
les saintz Apostres ont fait & ensei-
gné. Et puis, que par la grande bonté
de Dieu, ces deux parties sont d'ac-
cord en la confession de la Foy es ar-
ticles principaux: confessans vne mes-
me chose, recongnoissans qu'ilz sont
tous creéz & formez à l'image & sem-
blance de Dieu, & rachettez par le
precieux sang de Iesus: & que tous
confessent, qu'il faut viure en la Foy
de nostre Seigneur Iesus, & ensuyure
sa sainte Loy & ses commandemens,
& viure selon sa Parolle, qui puremēt
est contenue au vieil & nouveau Te-
stament, qui contiennent toute veri-
té:

té: Que ces deux parties assemblées au Nom de nostre Seigneur Iesus, cōme bons freres & amis, desirans l'honneur & gloire de Dieu, le bien & salut de tous, deuant vostre excellence, & ceux que vostre bon conseil aduise ra, prins de toutes particulieres Eglises, & le plus publiquement qui se pourra faire, en l'edification de tous: traictent amiablement, & en vraye charité & modestie chrestienne, des differens qu'ilz ont, tant sur la doctrine, que sur la vie, & du gouuernement de l'Eglise, & administration des saintz Sacremens: & tout par la sainte Escriture, par laquelle benigne- ment remonstrent vne partie à l'autre, ce en quoy elle faut: & approuue son dire, & ce qu'elle veut maintenir, qu'on doit croyre & tenir: afin que ce qui est bon & purement traicté, soit receu & gardé. Et oultre ce qui est bon, & mal administré & souillé par adou- sement nuyfable, ou par diminution dommageable, ou changement pern- cieux, soit remis en son entier: & ce

qui totalement est mauuais & contre Dieu & sa Parolle, & qui ne peut auoir lieu, sans la ruyne des ames, & offense de Dieu, qu'il soit osté & n'ayt plus lieu en l'Eglise de Iesus: & que tout soit fait & gardé selon la sainte Parolle de Dieu, & selõ la pure & simple ordõnace de Iesus, vray chef, Espoux & souuerain Pasteur de l'Eglise: sans plus entreprẽdre ne presumer sur luy, cõme si l'on pouoit faire mieux, ou ordonner mieux que luy: mais luy donnant l'honneur & gloire qui luy appartient, que souuerainement sage il a bien sceu tout ce qu'il falloit à son Eglise, & à chascun Chrestien: & trefbon, il a voulu tout ce qui est bon & qui proffite à son Eglise, & estant tout puyssant, il l'a fait. Parquoy en toute humilité & reuerẽce receuons ce qu'il nous a ordonné: sans entreprendre autre, que de faire comme il a commandé & ordonné. Et, Excellent Prince, tenez-vous du tout asseuré, que si en la crainte de Dieu, & en saint desir, qu'il soit seruy, & honoré, & que le peu-

peuple qu'il vous a commis soit bien conduit & gouverné, en ce qui touche l'ame, & est du salut d'icelle, vous faites vne telle assemblée : en laquelle ne permettez, qu'en conferant on sorte hors de la sainte Escriture, & qu'on ne se iette ny voise hors de propos : vous verrez euidemment, ceux qui disent la verité, & tout clairement entendrez ce qu'il faut tenir & garder, & ce qu'il faut laisser, & chasser. Car oultre ce, que nostre Seigneur a promis aux siens, qui suyuent sa Parolle, qu'il a enuoiez pour enseigner, & à ceux, qui pour icelle sont tirez deuât les princes & seigneurs, de leur dōner bouche & sagesse, à qui tous les aduersaires ne pourront resister, cōme chacun tenant la verité, mesme les simples gens, l'experimentent, non sans gros estonnement & esbahissement des aduersaires, & des sages de ce mōde, dōt plusieurs en sont edifiez, voiās gens idiotz parler si bien, & les autres endurcis avec les pharisiens, blasphemans la grace du saint Esprit, & l'at-

tribueēt au maling esprit, comme si la victoire & puyssance de Sathā estoit plus facile & plus de raison, que celle de Dieu: à la vertu duquel toute bonte che faut qu'elle soit close. Oultre telle promesse & vertu, que Dieu mōstre pour la verité, besongnant es siens: il assiste par vne vertu grāde & merueilleuse aux puyssances, qu'il a ordonnées: & singulierement quand elles s'employent en la gloire de Dieu, & pour sa Parolle, & selon icelle, pour maintenir les innocens & les bonnes causes, & pour resister aux iniustes & contre les mauuaises causes, comme vostre seigneurie le verra & sentira. Et auoir pleinement entendu la verité de Dieu, & que les tromperies de Sathan seront descouuertes deuant vous & les vostres: lors par entiere cōgnoissance, ainsi que vostre saint desir est de seruir à Dieu, & que tous vous subiectz luy seruent purement, par la grace de Dieu le faictes en plus grande pureté & asseurāce: faisant sur tout que la pure & digne Parolle de Dieu soit

si la
toit
celle
bou-
e tel-
ôstre
ns : il
rueil
don-
elles
u, &
pour
onnes
tes &
omme
ntira.
veri-
es de
euant
re cō
t de-
usvoz
par la
gran-
r tout
Dieu
soit

soit simplement & saintement pre-
schée, sans aucun leuain des Pharisiés,
& sans aucune mixtion du venin & de
la poyson de peruerse doctrine. Car
ceste tant sainte viande, & ce pain de
vie, duquel les ames sont nourries, doit
en sa pureté estre donné. Et avec la pu-
reté de la sainte predicatiō dōnerez
ordre que les saintz Sacremens de
Iesus soyent purement administrez.
Quel bien sera-ce à vostre excellēce,
& aux vostres, & à toute la terre que
DIEU vous a donnée?

Ha noble & excellent Prince au Nom
de Iesus ayez pitié de vous & des vo-
stres & de tous ceux qui vous sont cō-
mis & donnez en charge, pour les con-
duire, cōme vn bon & equitable pere,
les gardāt d'iniure & d'outrage, com-
me voz enfans: chastiant les defaillās,
& donnant louēge & maintenance à
ceux qui font bien, desquelz il vous
faudra rendre compte deuant Dieu:
& tout ce qui doit estre cōserué par la
puyssance que Dieu vous a donnée se-
ra requis de voz mains. Vous n'estes

seulemēt ordonné pour garder qu'on ne leur face dommaige aux corps & biens: mais aussi és choses de l'ame, Car ilz vous sont cōmis comme Chrestiens, & nō comme infideles, ny comme bestes: mais comme domestiques de la Foy, & comme voz freres en nostre Seigneur, baptisez comme vous, & pour qui I E S V S est mort comme pour vous. Pourtant ainsi que vostre office porte de les garder de violance & d'oppression, autant que iustice en peut congnoistre, & chastier ceux qui leur font tort: aussi selon la commission qu'avez de Dieu, avez la charge de les garder d'iniure aux choses de l'ame, tant que clairement se peut prouver qu'on leur en fait. Et comme ne voudriez souffrir des empoisonneurs par-my vostre peuple, qui messassent la poyson par-my la viande de laquelle se nourrirent voz subiectz, mais le cas aueré & prouué en feriez punition: autant & plus en deuriez faire de ceux qui messent la poyson par-my la sainte Parolle de Dieu, faisans mou-

mourir les ames, comme a fait le Pape & les siens, & le cas se prouuera suffisamment. Car qui peut nyer que les ames ne soyent soubz le Pape tresmal nourries & gouuernées? La bonne viande, qui leur appartient, ne leur est donnée: mais celle qui sert à entretenir ceux qui la portét, & guaste ceux qui la reçoient. Les pources ames ont esté tant cherement achetées, tant elles ont cousté à nostre bon Sauueur I E S V S: le pris de quoy elles sont acquises & qui a esté donné pour elles, nous doit esmouuoir à en auoir pitié, & à tascher à leur ayder: veu que l'on voyt leur perdition à lœil. On a pitié d'un chien qu'on voyt languissant: & celuy qui n'a pitié de son prochain, qu'il voit en grosse maladie, & cōme tirant à la mort, il est fort inhumain & cruel. Et qui fera celuy qui n'aura pitié de tant de pources ames, pour lesquelles nostre Seigneur I E S V S est mort & a espādu son precieux sang; qui par faute de doctrine s'en vont en perdition? Mon Seigneur, vous

H

auriez pitié d'un pource Turc, & encore plus d'un Chrestien, quelque estranger qu'il fust, & encore plus s'il estoit de vostre lāgue & vostre voisin. Quel le pitié devez-vous auoir de voz subiectz, qui vous sont tant cheremēt recomādez & qui vous ont en sy grosse reuerence. Il y a eu des bons Iuges & bōs Roys souz la Loy dōnée par Moyses, qui se sont employez pour remettre au dessus ce qui estoit corrompu de la Loy & du seruice de Dieu, qui estoit peuertry par idolatrie. Et entre les autres ce bon Roy Iosias, qui n'estoit qu'un enfāt quād il vint à la couronne, sus les dixethuict ans, oyant la Loy, qui luy fut présentée, laquelle estoit perduë & mise en oubly : marry de la trāsgression faicte cōtre la Loy, & des maux qui en deuoient aduenir, de destresse deschira sa robbe : & en grosse diligence, poursuyuant ce qu'il auoit en son enfance commencé, que tout fust faict selon la Loy, & que Dieu purement fust seruy, il enuoya de-ça & de-là gens pour ce faire. Et deuant
luy

luy le bon Roy Ezechias, n'estant content d'auoir trauaillé en son Royaume, pour la restauratiō de la Loy: mais en poste & par lettres incite les autres lignées d'Israël, qui estoient de reste de la captiuité des Assyriens, de soy retourner au Dieu de leurs Peres: afin qu'il leur soit bien & à leurs enfans. Et quelle peine ont-ilz prins pour en uoyer gés qui enseignassent la Loy de Dieu purement? & aussi constituās Iuges qui en equité iugeassent? Car ceux qui enseignēt, & qui iugent, sont ceux desquelz viēt sur la terre la plus grosse benedictiō ou maledictiō sur le peuple. Et vous, mon Seigneur, qui estes soubz Iesus, & qui tenez & croyez, qu'il n'y a rien plus vray que l'Euangile: maintenant que par la grace de nostre Seigneur les petis enfans le lisent, & que la saincte Escriture est tant cōmune, ou parauāt si peu la lisoient, & moins l'entēdoient: vous qui estes en eage meur, & de grāde experiēce, & auez tāt de nobles seigneurs auprés de vous, ne reformerez-vous point le pais

que Dieu vous a donné: en faisant que tous voz subiectz, ainsi qu'ilz ont esté tous baptifez, qu'ilz tiennét ce qui est cōmandé en ce beau nouveau Testament, ou le saint Baptisme est cōmandé: & q̄ tout ce qui est selō la doctrine Euangelique, par iceux soit gardé: Et afin q̄ mal ne viēne ne sur vous, ne sur les vostres, ne aucuns devoz subiectz, pour choses qui demādent vëgeance, & qui prouoquēt & enflambēt l'ire de Dieu: ne dechasserez-vous tout ce qui est droittemēt cōtre la sainte doctrine de Iesus. Ne ferez-vous point tant d'honneur à Iesus, & à son Euangile, cōme ces bons Roys, estans tous seulz Princes, tenans la Loy, ont fait pour la Loy: Pour vray, autant que l'Euangile, & Iesus Christ nostre bon Sauueur, surmontent la Loy & Moyse, par qui Dieu a donné la Loy: d'autant, si vous taschez & faites que l'Euangile ayt purement lieu, & que Iesus soit purement seruy, & par luy le Pere adoré purement, & que ce qui est contraire soit aboly: vostre fait sera plus grand

grand & plus excellent, que celuy de ces bons Roys. Le Souuerain Seigneur des seigneurs, & Roy de tous, qui, de sa grace & bonté, vous a constitué sur sy grand pays, & sur tant de gens, par son sain& Esprit conduyse tellement vostre cueur, & vous doint la grace de tellement vous employer en son honneur & gloire, & au bien & salut du peuple qu'il vous a commis: qu'après ceste mortelle vie, laquelle il vous doint de passer par vraye & viue Foy ouurante par charité, vous parueniez à la vie & à la Seigneurie eternelle, trop plus grande, sans fin & mesure, que celle qu'avez icy en ce monde. Et ce bon Dieu & Pere, avec vous conserue & tienne en sa protection, vostre lignée, Messieurs voz Filz, & tous ceux qu'aymez en nostre Seigneur: vous suppliant au Nom de nostre Seigneur I E S V S, de prendre tout en la bonne part: & plus considerer l'affection, que pour l'amour de nostre Seigneur, porte à vostre noble maison, & le fondement & la four

H 3

ce d'ou font tirez mes propos : que la
maniere de mon parler & de proce-
der enuers vne sy noble Puissance &
Seigneurie, comme est la vostre : à la-
quelle desirant seruir pour l'honneur
de Iesus, afin que tout fust dressé com-
me il appartient en la maintenance
de verité, & pour chasser menterie,
voluntiers i'employeroie mon propre
sang, ne demandant que desplaisir
fust fait à personne, n'en corps, ny
en biens: mais que tous seruent à

Iesus. De Gocze, ce 11. de

Feurier. 1543.

Vostre treshumble seruiteur
Guillaume Farel.

F I N.

te la
oce-
e &
à la-
neur
com
ance
erie,
opre
aisir
, ny
à

r

